

DERRIÈRE LA CARTE POSTALE



LA RÉALITÉ DES POLICIERS



DOSSIER CENTRAL : LES DROM-COM

P.26



L'UED du Nord P.40



SOC 2 et TSU P.48



GAV Réforme Nécessaire P.44

Pour contacter la Rédaction
une seule adresse :
journal@unitesgppolice.fr



SOMMAIRE

- 4 LE MOT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL**
Une Réforme en Profondeur Indispensable
- 6 SCANNER**
Brèves Insolites
- 8 LA COLONNE**
Écho des Régions
- 18 SOCIAL**
L'Aide à l'Installation des Personnels de l'État
- 20 INTERVIEW**
Romain Lacour : Un Phœnix au Marathon de Paris
- 22 REPORTAGE**
La Brigade de Police Aéronautique
- 25 INFORMATION**
Durée passée dans le RULP et Retraite
- 26 DOSSIER CENTRAL**
Les DROM-COM
- 38 RÉFLEXION SYNDICALE**
État de notre Institution
- 40 REPORTAGE**
L'Unité Équestre du Nord
- 44 INFORMATION**
La GAV : Une Réforme Nécessaire
- 46 ACTION SYNDICALE**
Les États Généraux de la Police Francilienne
- 48 REPORTAGE**
SOC2 et TSU : Des Formations Indispensables
- 52 PORTRAIT SPORTIF**
Cyril GALET : YOSEIKAN BUDO
- 54 SOCIAL**
La Colonie «Couleur Sud» Rivesaltes
- 57 VOS DROITS**
Le Passif de la Communauté Légale
- 58 COIN LECTURE**
Pourquoi la Police Souffre ? de Gaël BLANC
Téchouva de Frédéric LAUZE

Directeur de publication : Yves Lefebvre
Rédacteur en chef : Paul Le Guennic
Conception et réalisation : Paul Le Guennic, Carlo Conti
Comité de rédaction : Frédéric Chauvin, Laurent Martin de Frémont, Pierre Péjac
Crédit photos : 123RF, AFP Forum, Paul Le Guennic, Carlo Conti
Imprimerie : Pure Impression, 451 rue de la Mourre, 34130 Mauguio
UNITÉ SGP POLICE-FO, 163 avenue Galliéni, 93170 Bagnolet
ISSN : 2115-774X CPPAP : 0616 S 08347 Tirage : 35.000 exemplaires



La lutte contre les risques psycho-sociaux, une urgence absolue

Depuis de nombreuses années, les conditions de travail des gradés, gardiens et adjoints de sécurité n'ont cessé de se dégrader jusqu'à atteindre le point de non-retour.

Cette dégradation s'est particulièrement accentuée sous les effets d'un management qui, malheureusement, n'évolue pas malgré les multiples alertes que nous lançons au quotidien.

Aujourd'hui, l'adage du « travailler toujours plus pour moins de considération » est devenu de plus en plus réel et s'est immédiatement fait ressentir dans nos rangs.

Nous sommes une profession où les risques psycho-sociaux sont bien réels et où, malheureusement, le passage à l'acte a connu une recrudescence hors du commun.

Si de nombreux paramètres, y compris des raisons personnelles, peuvent conduire à ce passage à l'acte, il est néanmoins urgent d'en analyser les raisons et de prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre d'une véritable lutte contre ces risques.

Le « travailler toujours plus pour moins de considération » a pourtant des conséquences.

Les rappels incessants, les décalages sans fondement, des reports répétitifs et non justifiés, des refus d'attributions « enfants malades », des services d'enquêtes débordés, aggravés par des refus de mise en place d'un cycle de travail, source de resocialisation, demandé par les personnels et d'un management hors d'âge finissent par conduire à l'irréparable.

Aujourd'hui, le bon sens doit reprendre le dessus pour lutter contre ce fléau.

La lutte contre les risques psycho-sociaux doit être notre priorité et une véritable action en ce sens doit être engagée.

Le plan élaboré par Bernard CAZENEUVE en 2015 doit être activé dans les plus brefs délais avec une remise en place des enquêtes environnementales avec une réforme de sa grille d'enquête qui contenait peu d'items relatifs à la situation de l'agent.

En effet, combien d'entre elles ont été menées et ont reconnu les véritables causes d'un suicide et fait reconnaître son imputabilité au service ?



YVES LEFEBVRE - SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Ces enquêtes n'avaient nullement pour but de faire une « chasse aux sorcières » comme certains ont tenté de le faire croire, mais de reconnaître une situation et des conditions qui doivent être améliorées pour le bien-être des agents.

Aujourd'hui, la coupe est pleine et il est temps d'améliorer le quotidien de ceux qui font la police tous les jours.

Le retard pris dans la mise en place du cycle à vacation forte est intolérable et ne permet donc pas la resocialisation du policier et une meilleure vie professionnelle et familiale.

Le blocage exercé par certaines directions, certains directeurs départementaux alors que l'opérationnalité des services est avérée doit immédiatement cesser.

Un véritable suivi des personnels doit être rendu obligatoire par notamment, une visite médicale, non de contrôle mais de prévention, en donnant les moyens aux médecins notamment en matière de détection du « burn-out » et de détection de la dépression en milieu professionnel.

C'est à ce prix que nous pourrions lutter contre ce fléau

Yves LEFEBVRE
Secrétaire Général



**Une réforme en profondeur
est aujourd'hui indispensable**



Depuis de longs mois, **nous alertons le Ministère de l'Intérieur sur le mal-être des policiers.**

Ce mal-être, certains d'entre nous le vivent beaucoup plus mal et, combiné quelques fois avec des problèmes personnels, arrivent à des situations et à des solutions dramatiques.

Aujourd'hui, devant cette recrudescence de suicides au sein de notre profession, le ministère a enfin décidé de réagir.

Mais pourquoi aura-t-il fallu attendre si longtemps alors que notre profession connaît l'un des plus forts taux de suicides ?

Dans certaines entreprises, il aura fallu beaucoup moins de temps pour que l'entreprise réagisse et recherche les causes du malaise.

Serions-nous des citoyens à part ?

Sollicités depuis de très long mois pour répondre à l'attente sécuritaire de nos concitoyens, soumis à des violences et des agressions de plus en plus violentes, confrontés à la misère humaine au quotidien et à ce qu'il y a de plus violent chez l'homme, vous répondez pourtant sans faillir à toutes les sollicitations, vous exercez vos missions avec abnégation, disponibilité et professionnalisme.

Alors oui, il est aujourd'hui temps que notre ministère se penche sur ce malaise et en cherche réellement les causes, car nous, les causes, nous les connaissons tous et c'est ce que nous lui avons dit le 24 novembre dernier.

Des conditions de travail de plus en plus difficiles, un véritable manque de reconnaissance et de considération, une politique du chiffre toujours bien présente et un management d'un autre temps sont les principaux facteurs de ce malaise profond.

Et pourtant, il aura fallu qu'il y ait autant de collègues qui nous quittent pour qu'enfin, nous puissions espérer une réaction de notre administration.

Le temps et les conditions de travail sont des éléments « clés » du problème. On ne peut vouloir lutter efficacement contre les risques psycho-sociaux (RPS) sans considérer que les rythmes de travail sont des facteurs d'aggravation sinon, parfois même, des éléments de déclenchement.

Le retard pris dans la mise en place du cycle à « vacation forte » est certainement l'un des éléments déclencheurs et toutes les tentatives de blocage faites par certaines directions et directeurs départementaux, alors que l'opérationnalité des services était avérée, est inadmissible et inconsciente.

“il est aujourd'hui temps que notre ministère se penche sur ce malaise et en cherche réellement les causes”

Ce cycle de travail, proposé par UNITÉ SGP POLICE, est demandé et attendu par nos collègues qui n'en peuvent plus de ne jamais pouvoir profiter de leur famille et de n'avoir qu'un week-end sur six de repos.

Comment ces décideurs qui passent toutes leurs soirées et leurs week-ends auprès de leurs proches ont-ils pu négliger à ce point la santé et les conditions de travail des personnels qu'ils ont sous leur autorité ?

“M. le Ministre, ne soyons pas « frileux » et, cette fois-ci, allons au bout des choses pour véritablement endiguer ce fléau”

Le bilan de la vacation forte est pourtant suffisamment explicite :

- Baisse des congés de maladie ordinaire
- Augmentation de la capacité opérationnelle reconnue par les chefs de service comme étant la conséquence d'un meilleur état d'esprit induisant un mieux-être au travail
- Baisse des tensions entre la hiérarchie et les personnels
- Meilleure cohésion entre les personnels
- Réduction drastique des RPS et de la souffrance au travail
- Amélioration quantitative et qualitative de la formation continue, élément essentiel de la sécurité en intervention.

Alors oui, Monsieur le Ministre, il faut aller plus loin pour que ce cycle, source de resocialisation du policier, d'une meilleure vie professionnelle et familiale, soit mis en place partout où les policiers le souhaitent et là, vous entamerez une véritable lutte contre les RPS.

Mais le temps de travail, même s'il doit être placé au cœur du débat, n'est pas le seul facteur aggravant.

Ce manque de considération et ce management d'un autre temps que nous connaissons dans de nombreux services ne doivent plus être.

Il est temps que chacun se remette en question sur ces principes de commandement et considère que l'époque de « la terreur et de la sanction » doit cesser.

Dans un premier temps, la mise en place d'un stage « obligatoire » sur la manière de communiquer efficacement avec ses collaborateurs et son personnel mettrait en exergue une volonté de voir changer les choses.

Ensuite, **une véritable réforme de la formation des commissaires de police et des officiers**, avec des périodes d'une durée adaptée dans le corps des gradés et gardiens de la paix, leur permettrait de voir ce que nous vivons au quotidien et d'avoir une meilleure compréhension des divers problèmes que nous pouvons rencontrer.

Les expériences menées en la matière dans certaines directions départementales ont d'ailleurs montré qu'elles devaient être étendues à d'autres domaines que le management dans lesquels les policiers de tous les corps sont amenés à collaborer ensemble. Il ne s'agirait pas d'écouter et de céder aux réfractaires de ce changement qui se verraient atteints dans leur autorité car la vie de l'un des nôtres est bien trop précieuse et mérite que nous mettions en œuvre tous les moyens possible.

Après le temps de travail, les conditions de travail, la réforme du management et de la formation des commissaires de police et officiers, **il faudra aussi se pencher sur la mise en place d'une véritable médecine du travail.**

Une médecine du travail, non pas de contrôle, mais de prévention où les médecins disposeront des moyens nécessaires à la mise en place d'une véritable politique de lutte contre ces risques psycho-sociaux.

Alors Monsieur le Ministre, il reste du travail et comme je vous l'ai dit le 24 novembre, ne soyons pas « frileux » et, cette fois-ci, allons au bout des choses pour véritablement endiguer ce fléau.

Yves LEFEBVRE

Véhicule de POICE...

Quand une faute d'orthographe immobilise un équipage...



Le commissariat de Clichy-sous-Bois l'attendait avec impatience ce nouveau véhicule livré par le SAELSI.

Et quelle ne fût pas la surprise des collègues, de constater que ce Citroën Berlingo, une fois dans leurs locaux était floqué du mot «POICE» au lieu de «POLICE»...

Surprise qui n'a pas été du goût des policiers qui comptaient sur ce véhicule pour effectuer leurs patrouilles.

Autant dire que ce fût un retour à l'envoyeur avec changement de porte, pour corriger cette faute.

Le pigeon livreur de stupéfiants...

Dressé par des dealers, il livrait des prisonniers...



Des détenus de la prison de Santa Rosa en Argentine se faisaient livrer plusieurs fois par jour des produits stupéfiants.

Le dealer n'était autre qu'un pigeon qui transportait la drogue dans un petit sac.

Il avait été dressé par des dealers pour effectuer ces livraisons illicites...

Pour stopper ce trafic, la police locale a dû abattre ce «Narcopigeon» comme l'a nommé la presse Argentine.



Une moto volante pour la police de Dubaï

Quand la réalité rattrape la fiction



Lors du salon GITEX dédié aux innovations technologiques, la police de Dubai a présenté... une moto volante !

Déjà, la police de Dubai se distinguait des autres polices par ses véhicules de prestige comme la Lamborghini Aventador, la Ferrari FF, l'Aston Martin One-77 ou la Mc Laren MP4-12C, mais à ce stade, on entre dans la science fiction !

Cette moto de fabrication Russe serait capable de voler à 5 mètres d'altitude durant une vingtaine de minutes.

Son utilisation n'est pas encore définie; elle permettra par exemple de circuler au dessus des bouchons.

Pour l'heure, elle doit encore subir quelques tests.



Elle retire ses menottes et vole la voiture de Police

Une scène digne d'un film d'action...



Au Texas, une femme de 33 ans a été interpellée suite à un vol à l'étalage, après avoir fait courir les collègues.

Ils l'ont placée à l'arrière de leur véhicule de police et se sont mis à fouiller les affaires de cette personne à l'extérieur.

Pendant ce temps, l'interpellée parvient à défaire sa ceinture de sécurité, à glisser son poignet hors de sa menotte, et s'installe au volant. La clé étant sur le contact, elle parvient sans problème à prendre la fuite.

Après une course poursuite de près de vingt cinq minutes, où elle prend tous les risques, évitant même une herse qui est lancée devant

ses roues, le véhicule de police qu'elle a volé est percuté par l'arrière par une patrouille venue en renfort. S'en suit un tête à queue qui permettra de mettre fin à sa course folle.

Toute la scène a été filmée par une caméra dans le véhicule, ainsi qu'une caméra piéton.



Silence ! On tourne !

Quand un acteur est pris pour un braqueur...



La scène se passe à Crawfordsville dans l'Indiana. La police locale est alertée d'un possible braquage avec prise d'otage dans un bar. Lorsque les collègues arrivent sur place, équipés d'une caméra piéton, il se retrouvent face à un individu armé et cagoulé qui sort du bar. Ils le mettent en joue, et ce dernier n'obtempérant pas immédiatement, un des agent fait feu en direction de l'individu. Ce dernier retire sa cagoule, se met contre le mur et explique qu'il est un acteur et qu'un film est en train d'être tourné. Après vérification, un film est bien en train de se tourner dans ce bar, sans qu'aucune autorisation n'ait été demandée.

L'acteur, Jeff Duff, s'en sort avec une grosse peur, la balle étant passée proche de sa tête.



La police favorise les rencontres...

Il remercie la police de lui avoir retiré son permis...



Le commissariat de Morlaix a reçu une drôle de carte postale au mois d'août, envoyée de Milan en Italie.

En effet, on peut y lire ceci :

Contrôle alcoolémique positif fin 2015 => covoiturage (because suspension de permis) => Rencontre ♥ => 2ans plus tard, vacances en famille à Milan. Merci pour tous les deux.

L'expéditeur de cette carte remercie à sa manière les collègues qui l'ont verbalisé pour une conduite sous l'empire d'un état alcoolique, ce qui a engendré une suspension de son permis de conduire, qui l'a obligé à faire du covoiturage au cours duquel il a rencontré l'âme sœur, avec qui il est allé en vacance en famille 2 ans plus tard.

Comme quoi, quelque chose de négatif peut générer du positif...



Constat inquiétant d'une profession en danger...

Trop, c'est trop ! Depuis des semaines, des mois et des années, les personnels de la Police Nationale subissent une offensive insupportable, laquelle, en marge d'une inédite dégradation de leurs conditions de travail, a impacté considérablement leur pouvoir d'achat. Il faut savoir que depuis la fin des années 1970, les candidats au concours de gardien de la paix de la Police Nationale subissent dans leur très grande majorité, une délocalisation radicale car ils vont démarrer une carrière en région parisienne, pour de longues années, avant de prétendre à rentrer « au pays » et, bien des années plus tard, exercer leur métier dans leur région d'origine, après de bien coûteuses concessions et sacrifices.

Pour ces exilés, la règle du jeu était claire : **37 annuités ½, 5 années de bonification, une revalorisation du point annuelle** : une véritable adéquation au coût de la vie pour leur rémunération. Les perspectives semblaient lisibles...

Or, au fil des années, le métier est devenu de plus en plus **difficile, contraignant, stressant et dangereux**. Les années de délinquance, de violences urbaines ont été amplifiées par l'impact d'une criminalité grandissante, banalisée, puis la stigmatisation des policiers : pris pour cible parce qu'ils sont policiers, décriés, violentés et outragés dans les manifestations par une farouche haine, et enfin le contexte terroriste assorti d'une

configuration selon laquelle ils sont victimes, en première ligne, d'un redoutable ennemi, insidieux et sournois, face auquel la plus extrême vigilance est indispensable à tous les instants.

Comme si tout cela ne suffisait pas, les Policiers sont, depuis 2015, **employés à flux tendu. Rappels, décalages, congés supprimés, effectifs maximum de jour, de nuit, de week-end qui impactent la vie familiale, brisent la vie personnelle**. Le cumul d'emploi, révélateur de stockage d'heures par milliers génère un stress grandissant, une saturation et une fatigue insurmontables, exacerbés par la colère et l'exaspération d'une profession privée de moyens pour mener à bien sa mission.

L'attente des policiers qui prétendent à mener au mieux leur mission, à se montrer efficaces, consiste à revendiquer respect, soutien, reconnaissance et considération, tant leur travail est annihilé, tant leur action est entravée, tant leur espérance d'une réponse pénale adaptée et dissuasive reste vaine.

La frustration et les désaveux qu'ils subissent alimentent leur démotivation, contribuent à leur malaise, qui se transforme de manière alarmante en désespoir, avec **l'engrenage de burn-out, des divorces et des suicides** : un constat corroboré par les chiffres effarants des conséquences d'une détresse à l'évidence inaudible par nos autorités, administratives ou politiques.

Quand les uns justifient que le **misérable protocole « police »** qu'ils ont signé en 2016 est « extraordinaire », les intéressés constatent avec dépit une baisse inéluctable de leur pouvoir d'achat et toute l'amertume d'observer que selon les catégories de corps, certains bénéficient d'une bienveillance bien plus significative.

Alors **OUI les Policiers étaient bien présents dans les cortèges de manifestations**, car comme les autres personnels de la fonction publique, ils sont les oubliés, les grands « perdants » d'un système injuste et de réformes dévastatrices.

UNITÉ SGP POLICE-FO s'associe à l'exaspération et la colère des personnels, opposés à ces nouvelles dispositions qui vont rajouter aux prélèvements et ponctions qu'ils subissent inexorablement. Stop à l'hémorragie, stop aux insupportables et indécentes offensives, stop aux atteintes sur une profession en souffrance qui pourtant s'avère indispensable et impérieuse pour assurer la sécurité de nos concitoyens et garantir la paix publique, sa mission régalienne d'état sur le territoire.

Le combat continue...

Notre détermination reste intacte : ON NE LÂCHE RIEN !



Didier MARTINEZ
Secrétaire Régional Occitanie



À Orléans, plus on avance et plus la vacation forte recule...

En chantier depuis plus d'un an, promise aux collègues par l'administration, la réforme des cycles horaires a bien du mal à trouver son aboutissement dans les faits. Le 17 octobre dernier, à Orléans, les policiers étaient dans la rue, pour rappeler notre administration à ses engagements.

Évoquée pour la première fois à la fin de l'été 2016, la réforme des cycles horaires à Orléans n'a cessé d'être repoussée, faute d'effectifs. À deux reprises, en décembre 2016 puis mars 2017, le comité technique départemental repoussait l'application du site à vacation forte, avec l'aval des représentants du personnel, dans l'attente de renforts potentiels.

C'est donc avec une satisfaction non dissimulée que les collègues voyaient arriver des effectifs en septembre, une douzaine de Gardiens de la paix stagiaires en octobre et autant annoncés en décembre. **Comment, dans ces circonstances, notre administration pouvait-elle décemment refuser d'appliquer le cycle attendu par 97 % des collègues concernés ?**

C'était sans compter sur l'inertie dont savent faire preuve les représentants locaux de l'administration lorsqu'ils veulent enterrer un dossier. Malgré des renforts conséquents, permettant mathématiquement de renforcer les unités de service général, sans pénaliser

d'autres services, la DDSP du Loiret persistait à affirmer que la réforme n'était pas faisable.

La nomination, au poste de préfet du Loiret, de Jean-Marc FALCONE, ancien DGPN, aurait pu laisser passer une lueur d'espoir pour nos collègues. **Rappelons qu'il fut celui qui valida le cycle à vacation forte en CTRPN et qui déclara même que celui-ci devait être appliqué partout où cela était possible.**

Espoir rapidement douché puisque le nouveau préfet, tout en prétendant veiller au bon déroulement du dialogue social, ignorait les promesses de Madame le DDSP et de son prédécesseur.

C'est à l'issue de ce déroulement chronologique de plus d'une année, au cours de laquelle les représentants UNITÉ SGP POLICE faisaient preuve d'une patience à toute épreuve, que **notre organisation, au sein d'une intersyndicale composée de tous les représentants du CEA, appelait les collègues à un grand rassemblement devant l'hôtel de police d'Orléans et à une manifestation jusqu'à la préfecture. Une centaine de collègues se mobilisait à cette occasion et les organisations syndicales, à l'exception du SCS-ICFDT, boycottaient le Comité Technique départemental.**

Nous remercions à nouveau l'ensemble des collègues qui se sont mobilisés pour cette première action de contestation. Nous connaissons bien les pressions qui peuvent être mises par quelques bons serveurs de l'administration, qu'on n'a jamais autant vu au chevet de ces unités habituellement ignorées par cette même hiérarchie.

Le préfet du Loiret réunissait à nouveau le comité technique le 31 octobre, afin de proposer un 4/2 pour les collègues des sections de jour et le cycle à vacation forte pour les sections de nuit. Bien entendu, **notre organisation syndicale refuse le non-respect des engagements pris par l'administration et la stratégie de la division qui l'accompagne.**

Pour UNITÉ SGP POLICE, toutes les conditions sont réunies pour que le cycle à vacation forte soit mis en place à Orléans, de jour comme de nuit. En attendant sa mise en place, nous appelons nos collègues des unités concernées à la plus grande prudence sur les interventions qu'ils auront à mener ainsi qu'à une action déterminée en matière de prévention dans les infractions au code de la route. **Notre organisation syndicale n'entend pas baisser les bras sur ce dossier comme sur tous les autres !**



Patrick LAVAINNE
Secrétaire Départemental
Loiret

FORMATION



Point sur les écoles de police

À l'heure où l'on vient de rechanger une nouvelle fois de durée de scolarité avec la 246^{ème} promotion de gardien de la paix, **les écoles de police continuent de tourner à plein régime** à raison de 4500 élèves par an pour 10 écoles ;

En effet, depuis les 2 dernières années, les promotions se suivent mais ne se ressemblent pas ; il y avait celles à 12 mois, puis il y a eu celles à 10,5 mois et puis les 6 mois pour les anciens ADS, retour sur les 10,5 mois et enfin, retour à 12 mois depuis le 25 septembre.

Mais, parce que dans la police on sait s'adapter comme tout le monde le sait, une durée de 12 mois donc, tout en gardant la scolarité de 10,5 mois. Et oui, la scolarité de 12 mois étant toujours en cours d'écriture, l'administration n'a pas su anticiper et on se retrouve donc avec une scolarité rallongée tout en gardant l'ancien programme. Il en sera de même pour la 247^{ème} et la 248^{ème} promotion. On nous a ensuite promis qu'à partir de la 249^{ème}, on repartirait enfin sur une vraie scolarité de 12 mois avec un programme adapté à cette durée.

Le programme, ou le séquençier dans le langage des formateurs, parlons-en. Hormis les fondamentaux de base, on nous en rajoute, on nous en enlève, à un tel point qu'un formateur affecté en école depuis 3 ans n'a pas le temps de terminer une scolarité, qu'il est déjà en train d'en préparer une autre. Auparavant, au bout d'une scolarité, le

formateur avait juste à remettre à jour quelques fiches avant d'en reprendre une autre.

Il faut dire que **le programme de formation pour un élève gardien de la paix est complexe, que la société évolue ce qui entraîne une augmentation des malettes pédagogiques** ; je pense notamment à la « tuerie de masse », à la « trousse de secours d'urgence »..., pour ce qui est du domaine du formateur en technique de sécurité en intervention, du nouveau cadre légal d'usage des armes, de l'évolution de la procédure..., pour ce qui est du domaine du formateur généraliste et bien d'autres encore. **Dans tous les cas, le travail est fait, bien fait, et ce, au bénéfice de nos élèves il ne faut pas l'oublier.**

Les élèves, parlons-en ;

Est-ce que c'est la formation qui en demande un peu trop ou est-ce le niveau scolaire des élèves qui est en baisse ? Nous sommes souvent amenés à nous poser la question en tant que formateur, car il y a parfois des moments difficiles à passer. Certes, les élèves n'ont pas tous la même motivation, les mêmes bases. Dans tous les cas, c'est au formateur à trouver le juste milieu afin que ces derniers sortent de l'école avec les outils les mieux appropriés pour affronter la voie publique.

Et pendant ce temps, quid de la formation continue ? Au grand désarroi des collègues du terrain, elle est quasi

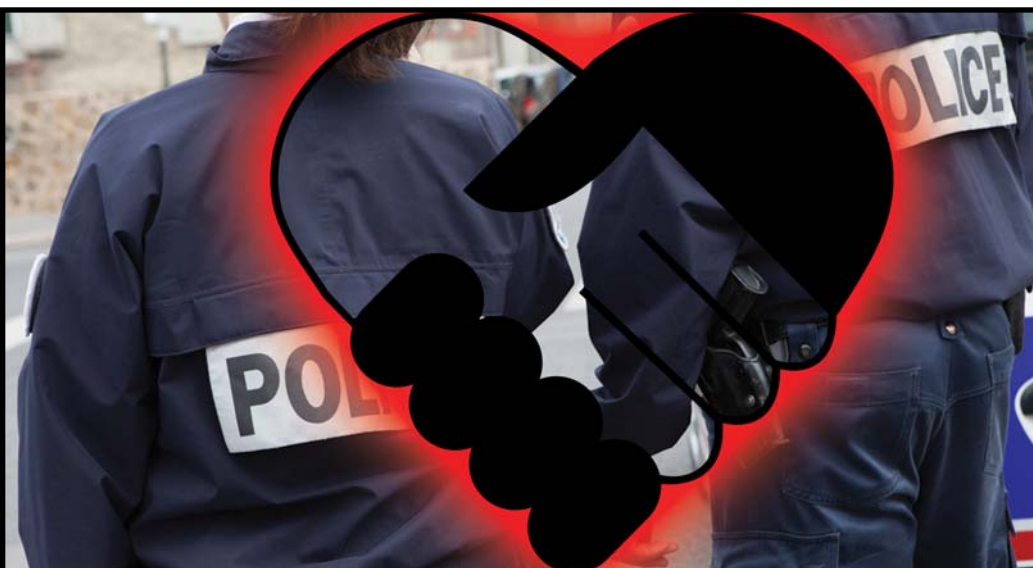
inexistante, mais elle reste très importante. Elle est donc plus ou moins mise de côté pour l'instant, le temps de rééquilibrer les effectifs du corps d'encadrement et d'application avec les sorties d'école.

Mais attention de ne pas oublier les formateurs dans cet imbroglio ; **il ne faut pas s'étonner de voir que les viviers s'épuisent.** Pendant des années, le formateur a été trop longtemps oublié dans les avancements, et ce, malgré le travail accompli et les qualifications demandées. Un effort a été fait depuis l'année dernière sur les avancements, mais c'est encore trop peu. **Il faut donner un vrai statut au formateur, une reconnaissance de sa fonction car on lui en demande de plus en plus.**

Enfin, le plan de charge pour l'année 2018 est très semblable à celui de cette année. Si on veut maintenir une motivation auprès des formateurs, si on veut que nos élèves soient préparés au mieux pour affronter la voie publique, il faudra alors que l'administration prenne toutes les mesures qui s'imposent pour pouvoir continuer notre mission qui est celle de former des apprenants, les futurs policiers de demain.



Stéphane MAIRE
Délégué Local
Formation ENP Montbéliard



Une belle histoire de solidarité policière !

par Patrick LAVAINNE
Secrétaire Départemental Loiret

Lettre ouverte de Catherine à notre profession

Bonjour, je m'appelle Catherine GROSSE, je suis collègue à Metz, et j'avais envie de vous faire partager quelque chose qui compte beaucoup pour moi,

Je suis un peu impressionnée, à l'idée de m'adresser à mes collègues, mais je souhaitais réellement vous faire part de ce que j'ai vécu il y a un peu de temps.

La vie peut vous jouer de drôles de tours, vous en savez tous quelque chose j'imagine.

Pour moi, la vie était sincèrement proche du pur bonheur, j'ai retrouvé mon meilleur ami il y a un peu de plus d'un an et demi, après 25 ans d'absence ! Et nous sommes tombés fous amoureux !

Cliché me direz-vous ? Oui, sans doute, mais c'est l'exacte vérité.

Suite à nos retrouvailles, nous ne nous sommes plus séparés, au point que le 16/09/2017, nous nous sommes unis.

Nous avons eu le mariage dont nous rêvions, et sans vantardise aucune, je crois qu'il était vraiment magnifique.

Nos enfants respectifs étaient présents, et nous avons eu la chance de vivre des moments extraordinaires lors de cet événement si fugace.

Bref ! Je n'ai pas pris ma plume pour vous narrer mon mariage !

Le 18/09/2017, Laurent, mon mari, et moi-même, nous sommes envolés vers Lisbonne pour une semaine en amoureux, quant à ses filles, elles s'en sont retournées vers les Landes, où elles vivent.

Le petit-copain de Mohira, « D », conduisait la petite Saxo dans laquelle Maëlyss, 18 ans et sa sœur, 20 ans se trouvaient.

Après Vierzon, le pire est arrivé, un accident de la route effroyable.

Maëlyss a été désincarcérée au bout de deux heures, et les filles ont été transportées sur Gien.

« D », le petit-copain et conducteur, n'a pas subi de dommage corporel, mais les filles, elles, ont été gravement blessées, et plus particulièrement Maëlyss, qui a dû être hélicoptérée jusqu'à Orléans.

Loin de tout ça, nous sommes arrivés à Lisbonne, mais deux heures après avoir posé nos valises, nos vies ont basculé du rêve au cauchemar.

Maëlyss a été opérée durant 6 longues heures pour sa première opération durant laquelle on lui a retiré certains organes, son pronostic vital a été engagé à deux reprises en l'espace de 6 jours, sa colonne vertébrale a été fracturée, elle a été opérée la semaine dernière, miraculeusement, la moelle épinière n'a pas été touchée

Inutile de vous traduire ce que tout cela signifiait, vous ne le savez que trop bien, de par notre boulot.

Au final, Maëlyss a été rapatriée hier, soit le 25/10/2017 sur Bayonne, son combat n'est pas encore terminé, bien au contraire, mais elle fait preuve d'une telle rage de vivre, d'un sourire et d'un enthousiasme impressionnant, notre « cacahuète » est une super héro !

Mohira, quant à elle, a pu sortir rapidement de l'hôpital, elle a encore des fractures un peu partout, mais cela se remettra tout seul, cependant, elle est très choquée et psychologiquement fragilisée.

Je tenais à ce que vous sachiez que sans trois

Au mois de septembre, notre section UNITÉ SGP POLICE du Loiret était contactée par celle de la Moselle. Au bout du fil, une déléguée nous signalait l'arrivée prochaine à Orléans d'une collègue, Cathy, et de son mari, Laurent, revenus en urgence de leur voyage de noces pour se rendre au chevet des deux filles de Laurent, hospitalisées en urgence suite à un accident de la route.

Une chaîne de solidarité se mettait immédiatement en place pour notre collègue et son mari. Ils étaient pris en charge à la gare et conduits auprès des deux jeunes femmes hospitalisées. Nos collègues Cyril et Virginie mettaient spontanément à disposition leur gîte à proximité d'Orléans, pour loger le couple lors de son séjour dans le Loiret, ainsi qu'un véhicule si nécessaire. Notre organisation syndicale tenait ici à les remercier de façon solennelle pour leur geste solidaire et généreux envers cette collègue, son époux et ses deux filles. Dans ces moments douloureux, ce geste a été très apprécié par Cathy et Laurent. Preuve qu'au sein de notre profession, la solidarité n'est pas un vain mot. Nous avons appris avec joie que Maëlys et Mohira vont mieux. Nous leur souhaitons un bon rétablissement !

collègues extraordinaires, nous n'aurions jamais pu faire face à ces événements dramatiques.

D'une part, Stéphane LIEVIN, délégué UNITÉ SGP POLICE, a été contacté par ma déléguée Départementale, Cathy MASSON. Il nous a pris en charge, nous a aidé dans nos démarches, et en parlant de notre situation à ses collègues d'Orléans, Cyril et Virginie ont immédiatement répondu à l'appel en nous proposant à titre gracieux un gîte, leur appartenant.

Vous n'avez pas idée de l'immense soulagement que cela a été, pas de recherche de logement, et pas de frais à déboursier, c'était tout simplement fabuleux.

Vu les circonstances nous ayant amené sur Orléans, ces personnes ont été notre phare, notre bouée de sauvetage, la véritable bouffée d'air qui nous a permis de rebondir et d'être plus forts que jamais pour aider Maëlyss dans cette épreuve,

Je n'ai aucun mot assez fort, capable d'exprimer ce que nous ressentons pour eux.

Merci du fond de notre cœur, pour votre soutien indéfectible, pour vos sourires, vos mains tendues, votre accueil, votre disponibilité, vos petits mots.

Cet élan de solidarité vaut tant qu'il n'y a aucun mot pour le qualifier au risque de me répéter, mais ces trois personnes nous ont permis d'affronter au mieux ce drame.

Mon mot leur est destiné, j'espère qu'un peu partout en France, il y a un Stéphane, un Cyril ou une Virginie capable d'aider et de soutenir un collègue en difficulté, comme cela a été notre cas.

Bravo à vous !

Risque légionelle !

Hôtel de Police de NANCY (Meurthe-et-Moselle) : des taux bien supérieurs au seuil d'alerte...

Le vendredi 13 octobre dernier, des analyses de légionelles réalisées sur les points d'usage à risque identifiés du réseau de l'Hôtel de Police de NANCY laissaient apparaître un taux supérieur au seuil légal et correspondant au niveau d'alerte.

La section UNITÉ SGP POLICE Meurthe-et-Moselle demandait immédiatement, par l'intermédiaire de son représentant Abdel NAHASS, l'application stricte des mesures d'hygiène et de sécurité à prendre afin de préserver la santé des fonctionnaires.

Le médecin coordonnateur de la médecine de prévention du Ministère de l'Intérieur saisi...

Informé des faits, Christian POUS, départemental Marne et référent Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail UNITÉ SGP POLICE sur la zone EST, mettait tout en œuvre afin que le Docteur FOULLON, médecin coordonnateur national de la médecine de prévention du Ministère de l'Intérieur, chef du service Médical de Prévention soit saisi.

Madame HOUSPIC, Préfète déléguée à la zone de défense et de sécurité EST sensibilisée sur le risque...

Afin qu'un rappel sur les mesures à prendre pour prévenir le risque de légionelle soit réalisé à l'ensemble des directions et services de la Zone EST (Régions Grand EST - Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine - et Bourgogne-Franche-Comté), Stéphane MORISSE, Secrétaire National Délégué à la zone EST a sensibilisé par courrier en date du 25 octobre 2017, Madame HOUSPIC, Préfète déléguée à la zone de défense et de sécurité EST.

Pour Stéphane MORISSE : « la légionelle est un risque avéré qu'il ne faut pas négliger, n'oublions pas que nos collègues CRS en ont été victimes et deux d'entre eux ont déposé plainte contre le Ministère de l'intérieur ».



Christian POUS
Secrétaire Régional
Champagne-Ardenne



RISQUE LEGIONELLE – MESURES A PRENDRE

Source équipe FSMI formateurs des représentants CHSCT

PROCEDURE STANDARDISEE DE PREVENTION / OBLIGATIONS LEGALES :

Analyse de légionelles sur les points d'usage à risque identifiés du réseau :

- Une fois par an à minima par un professionnel, sous-traitant agréé COFRAC. (Comité Français d'accréditation)
- Mentionner ces analyses dans le DUERMI.

Vérification de la température de l'eau en sortie de production :

- Une fois par mois sur plusieurs points du réseau, opération effectuée par l'assistant de prévention ou une personne désignée par le chef de service.
- S'assurer d'une température en sortie comprise entre 50 et 55 degrés.
- Conserver au sein du carnet sanitaire (consultable en cas de demande) les relevés de températures mensuels avec les indications géographiques des différents points de mesure.

PROCEDURE LORS D'UN DEPASSEMENT DE TAUX / OBLIGATIONS LEGALES :

Seuil légal d'action fixé à 1 000 UFC/L (unité formant colonie par litre)

1) DE 1 000 A 10 000 UFC/L : SEUIL D'ALERTE

- Pas de fermeture des points d'usage à risque mais mesures immédiates permettant l'élimination de la bactérie
- Renforcer les contrôles via une deuxième analyse de suivi.

2) TAUX A 10 000 UFC/L SUPERIEUR

- Fermer immédiatement les points d'usage à risque.
- Rédiger un télégramme à l'autorité et informer le médecin de prévention localement compétent.
- Prendre les mesures permettant l'élimination de la bactérie (purge du réseau, chocs thermiques et chlorés, détartrage, changement des pommeaux de douche...).
- Effectuer de nouvelles analyses.
- Réouvrir les douches si les analyses sont conformes.

PROCEDURE SPECIFIQUE :

En cas de fermeture supérieure à 15 jours d'un service ou d'une partie de service comprenant des douches, les résultats du prélèvement devront être communiqués avant la réouverture, laquelle devra être précédée par une purge du réseau d'eau chaude sanitaire.

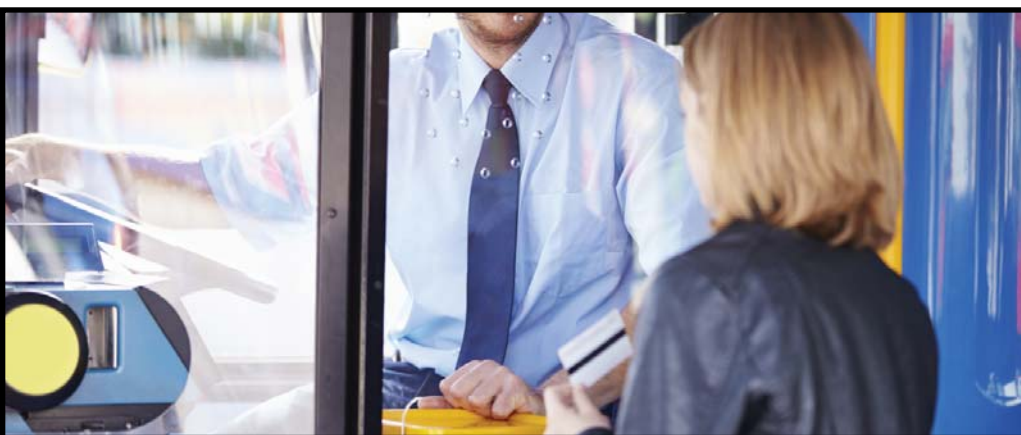
PROCEDURE D'INFORMATION LORS DE LA DECOUVERTE D'UNE PATHOLOGIE AVEREE :

Lors de la découverte par le médecin traitant d'une pathologie avérée de légionelle, c'est ce dernier qui assume la responsabilité d'information légale et immédiate à destination de l'ARS (agence régionale de santé).

Dans la mesure où cette pathologie est susceptible d'avoir été contractée au sein du service, l'agent effectue une déclaration d'accident de travail qui implique l'avis auprès du chef de service.

Le chef de service doit alors prendre les mesures suivantes :

- informer aussitôt téléphoniquement l'inspecteur santé et sécurité au travail (ISST) et le médecin de prévention territorialement compétents.
- informer les effectifs du service et donner pour instructions à ces derniers de consulter si des symptômes apparaissent.
- organiser un débriefing mené par le médecin de prévention qui décrira les modes de contamination de la maladie et les symptômes manifestes pouvant amener à une consultation en urgence.



Gratuité dans les transports en commun

Le Bureau 31 redynamise son combat afin d'aboutir à l'obtention (concrète et avérée) de la gratuité des transports pour nos collègues.

En effet, si le bureau régional persiste depuis 2016 auprès des services de Carole Delga (rencontre dès mi-2016 avec ses conseillers de la région Occitanie) sur la thématique des trajets régionaux TER, il s'agit pour les policiers Toulousains de bénéficier de la gratuité des Métro, Bus, Tram, de manière généralisée, **EN et HORS service**, selon la délivrance d'un titre individuel permanent.

Le point de départ de cette initiative remonte de longue date, mais elle a été, depuis 2015, reboostée par les multiples événements terroristes et le contexte actuel au travers duquel nous savons

qu'une grande partie de nos collègues portent avec eux leur arme de service. Dès lors, l'argumentation de tout l'intérêt d'un procédé d'inciter à "plus de policiers dans les transports publics" ne peut que sécuriser davantage la totalité des usagers. Plusieurs démonstrations à l'occasion de nos échanges suscitent un vif intérêt des interlocuteurs mais leurs limites nous opposent le coût de telles opérations.

À Toulouse, ce serpent de mer de la gratuité des transports agite les débats depuis bien longtemps et notre concurrent Alliance ne rate jamais une occasion de tenter des scoops suivis de pirouettes d'équilibristes. La dernière en date, cette organisation affirmait sur les réseaux sociaux au mois d'avril dernier

«vous en avez rêvé ? Alliance l'a fait» et de clamer : «Alliance obtient la gratuité des transports sur Toulouse pour l'ensemble des policiers de l'agglomération»...

Dès le CTD suivant (en septembre), nous interrogeons le Préfet sur les modalités de mise en œuvre (forcément portées à sa connaissance) de ce dispositif. Surpris et embarrassé, le Préfet informait l'assemblée qu'il ignorait totalement ce dont nous parlions et qu'il n'avait été saisi de rien ! Et en effet, une nouvelle réponse de la Mairie de Toulouse (à notre intention) confirmait bien qu'une éventuelle répartition plus large des cartes de transports pourrait être envisagée, (une dotation limitée existe déjà depuis des années pour le personnel en service).

Ainsi, après cette intox mal vécue par les personnels depuis le mois d'Avril, il est évident que le projet est encore loin d'aboutir. Ainsi tous nos efforts, notre argumentaire et moultes démonstrations d'échanges de bons procédés sont encore nécessaires pour finaliser ce projet. Nous nous y employons sans relâche avec obstination et une farouche détermination.

Objectivité, cohérence et vérité doivent prévaloir... sans démagogie ni mensonge.



Christophe MARIN
Secrétaire Départemental
Haute-Garonne

MANCHE

Réunion de la commission exécutive départementale 50



Le 28 septembre 2017, les délégués de toutes les sections locales du département de la Manche se sont réunis à Coutances. Après avoir salué la présence de Laurent LEROUX, secrétaire national délégué, et Frédéric DESGUERRE, secrétaire régional Normandie, la CED a pu débuter.

L'ordre du jour, très dense, a permis d'aborder et d'échanger sur différents thèmes tout au long de cette journée, notamment :

• **le compte rendu du dernier bureau national élargi**

- **le point sur les recours ASA**
- **la réforme des cycles horaires**
- **la procédure pénale**
- **la future police de sécurité du quotidien**
- **le point sur les CAPI et CAPN**
- **le point sur les rencontres avec les députés de la Manche**

• **les sujets à aborder lors des prochains CHSCT et CTPSD**

• **les élections professionnelles 2018**

Lors de cette journée, Elodie, déléguée SDRT 50, a été désignée à l'unanimité, référente ADS pour le département de la Manche.

Vous pouvez compter sur des délégués motivés, réactifs et dynamiques !



Cyrille POSTAIRE
Secrétaire Départemental
Manche



Regain de violence contre les collègues et mise en danger des effectifs !

L'affaire du double assassinat de Marseille suivie d'une enquête de l'IGA, à la demande du Ministre de l'Intérieur, a permis de faire la lumière sur certains dysfonctionnements au sein des services de la Préfecture du Rhône. Depuis, une annonce de 200 places supplémentaires dans les CRA du territoire a été faite par le Ministre de l'Intérieur...mais à quel prix et avec quels moyens pour le CRA de Lyon Saint-Exupéry ???

Les Centres de Rétention Administrative (CRA) ont une vocation nationale et sont créés par arrêté ministériel. Ce sont des bâtiments surveillés par la police nationale où l'administration peut retenir, pour une durée limitée (45 jours maximum) et sous contrôle juridictionnel, les étrangers faisant l'objet d'une procédure d'éloignement forcé et ne pouvant pas quitter immédiatement la France.

La note du DCPAF du 18 octobre 2017 prévoit la création des « Référents Régulation et de Rétention » (RRR), qui sont désormais les interlocuteurs privilégiés de toutes les préfectures de leur ressort dès lors qu'elles rencontrent des difficultés de placement en rétention. Le RRR est chargé de trouver dans son secteur de compétence, une solution de placement pour la préfecture de son ressort qui s'est vue opposer un refus d'hébergement dans un CRA.

MAIS car il y a toujours un « MAIS », cette NDS précise également que « le

RRR de la zone sud-est, qui ne compte qu'un seul CRA, doit d'initiative porter sa recherche auprès de son homologue de la zone sud. Si les recherches du RRR sont infructueuses, il prend lui-même l'attache du pôle central éloignement de la DCPAF (PCE/USCRA) afin de trouver une place hors zone. »

Des reconduites frontalières et des trajets effectués en véhicules administratifs à Nîmes, Nice, Perpignan, Sète, Marseille, ou encore Rennes et Metz, parfois avec un aller-retour dans la journée ! Sans compter l'avance des frais de restauration faite par les collègues sur leurs deniers personnels et remboursés 2 à 3 mois après !

Des véhicules en mauvais état et à fort kilométrage, **des locaux vieillissants, inadaptés**, d'une capacité de rétention de 64 hommes maximum (108 sur le papier selon la DCPAF) ...

Voilà le quotidien de nos collègues de la PAF SUD-EST, qui assure la prise en charge et le « turn-over » des rétentions et des intégrations...qui explosent !

Cette situation de SURPOPULATION en rétention administrative, amène de fait, **des tensions au sein de l'établissement et de gros incidents** de types : dégradation des locaux par les individus en rétention avec par exemple le bris de toutes les fenêtres du CRA à l'aide d'un objet volé lors des travaux de sécurisation du site, tentatives d'évasions qui se multiplient ou, plus

grave encore, **des agressions physiques contre les collègues** (dernières en date le 29.10.17 avec une collègue blessée au genou ou encore le 31.10.17, avec 3 collègues blessés à coup de poing et de stylo au niveau de l'oreille).

UNITÉ SGP POLICE dit STOP et saisi le DZPAF SUD EST de la situation qui devient véritablement INSUPPORTABLE pour les collègues en danger sur site et en escortes.

Il faut impérativement qu'un nouveau CRA soit validé sur le PZMI de la Zone Sud-Est, que des effectifs supplémentaires soient affectés (autre que la BAP qui est déjà sur-employée) et une prise en compte du « Burn-out » actuel des effectifs de la PAF.

Une saisie du CHSCT du Rhône par UNITÉ SGP POLICE du Rhône est établie, afin de régler et de trouver des solutions à cette situation hautement sensible qui ne peut rester en l'état !

Telles sont **les urgences actuelles** que nous souhaitons vivement voir évoluer pour nos collègues de la PAF, abandonnés pendant des années par certains syndicats qui se découvrent désormais un « amour profond » pour la PAF à un an des élections professionnelles !



Sébastien THILLET
Secrétaire Départemental
Rhône



En Ile-et-Vilaine, UNITÉ SGP POLICE sur tous les fronts...

Beaucoup de travail depuis plus d'un an sur le département d'Ile-et-Vilaine. Les équipes départementale et régionale UNITÉ SGP POLICE n'ont pas arrêté, avec l'appui de nos collègues administratifs du syndicat SNIPAT-FO pour ce dossier relaté ci-après.

Étant membre au conseil d'administration du restaurant administratif AITA, partant d'un projet initial de 600 000,00 euros pour seulement la rénovation de la salle de restauration, avec l'abnégation et l'appui de Monsieur le Préfet du Département et de ses services, **nous avons réussi à obtenir une somme multipliée par QUATRE** afin d'améliorer les conditions de travail de notre prestataire mais aussi la réception des administrations de l'Intérieur, de la Justice et de l'ARS (SANTÉ).

Le bâtiment n'avait fait l'objet d'aucun travaux depuis son ouverture dans les années 80.

De plus, UNITÉ SGP POLICE s'est battu pour qu'un restaurant éphémère soit créé pendant la durée des travaux de mi-mars 2017 au 16 octobre 2017, afin d'éviter le chômage technique de onze employés.

Là, aussi, le ministère de l'Intérieur, via le Préfet d'Ile-et-Vilaine, a **débloqué 260 000,00 euros pour que nos collègues puissent continuer à manger chaudement le midi.**

Et oui, seule la FSMI-FO (au niveau policier) a œuvré pour ce dossier et nous sommes **fiers de ce travail COLLECTIF.**

Autre grande avancée (malgré la réticence de certaines organisations syndicales), **la mise en place de la vacation dite forte.** Avec l'appui du Directeur Départemental, nos collègues Rennais de jour et de nuit ainsi que nos collègues Malouins des brigades de jour peuvent exercer avec ce nouveau cycle horaire.

Réticence pour certains, eh oui ! Certains au départ ont passé de mauvais messages : qu'il fallait 30 % d'effectifs supplémentaires, plus de congés d'été.... Aujourd'hui, certains font passer des mauvaises rumeurs en signalant que les collègues vont repasser au 4/2.

UNITÉ SGP POLICE 35 s'est battu dès le départ pour la création de ce nouveau cycle horaire mais surtout a été au contact de toutes les personnalités pour demander des effectifs supplémentaires.

UNITÉ SGP POLICE 35 précise qu'au dernier comité technique d'Ile-et-Vilaine, ces horaires ne seront pas modifiés et **a voté favorablement.**

Maintenant, les collègues Malouins de la nuit et nos collègues de Fougères veulent également ce nouveau cycle, possible immédiatement pour Saint-Malo avec le projet du chef de service, mais la DCSP bloque pour des raisons futiles...

Nous nous battons au quotidien afin d'obtenir des effectifs supplémentaires pour Fougères, n'hésitant pas à rencontrer les députés locaux pour justifier du bienfait de ce nouveau cycle.

UNITÉ SGP POLICE 35 est inquiet pour nos collègues du centre de rétention de Saint-Jacques-De-La-Lande. Suite aux événements de Marseille, les préfectures placent de plus en plus de retenus. Malheureusement ces individus ont un profil de délinquants à l'extérieur et poursuivent ce rôle à l'intérieur : bagarres générales, vols, tentatives de suicide, émeutes....

Les collègues eux supportent mal les incivilités, les outrages, les crachats et défiances envers leur autorité.

L'admission est de 200 % en plus au mois d'octobre par exemple, malgré la prise de conscience de la hiérarchie locale de cette hausse et de la détérioration de leurs conditions de travail.

Les collègues sont quelquefois 4 ou 5 (ne pas oublier : non armés), pour une vingtaine d'individus, voire plus.

UNITÉ SGP POLICE 35 demande des effectifs supplémentaires en urgence.

Les équipes départementale et régionale tiennent à rendre hommage à l'ensemble des collègues de tous les services sur le département.



Stéphane CHABOT
Secrétaire Départemental
Ile-et-Vilaine



GRENOBLE, une ville sous tension... Un maire anti-police ?

Il est maintenant notoirement connu que le bassin grenoblois est la «base arrière» d'extrémistes d'ultra-gauche manifestant très régulièrement leur haine contre les institutions et particulièrement celles qui représentent l'ordre.

Historiquement à chaque manifestation (très suivies en Isère) des heurts se produisent entre des groupes d'individus violents et les policiers chargés de la sécurité du cortège et du bon déroulement de la manifestation.

Des dégradations de biens publics et privés sont régulièrement constatées, des projectiles de toutes sortes, notamment incendiaires, sont lancés sur les GARDIENS DE LA PAIX, des slogans anti-police sont hurlés publiquement !

SOUTIEN DE LA MAIRIE ?

L'année dernière, lors de la manifestation culturelle «Street Arts» soutenue par la mairie de Grenoble, une fresque montrant des policiers qui matraquent une femme à terre était peinte sur un mur du parvis de la gare SNCF. Lieu très fréquenté de la ville...

Déjà USGP avait réagi auprès du maire...

Sans réaction de sa part !

Ces extrémistes anti-police n'hésitent plus à s'attaquer aux gendarmeries de l'agglomération !!

Plusieurs incendies volontaires ont été constatés sur des bâtiments occupés par nos collègues gendarmes ou sur des véhicules sérigraphiés ou personnels.

C'est ainsi qu'un groupe d'extrémistes a revendiqué l'incendie du 22 septembre dernier de la caserne de gendarmerie Léon BLUM occasionnant de gros dégâts.

Dernièrement c'est la gendarmerie de Meylan qui était visée en pleine nuit : plusieurs véhicules incendiés, portail principal cadenassé !

AGRESSION DES POLICIERS EN PLEINE MANIFESTATION !

Puis ce fut le tour des policiers d'être directement pris à partie alors qu'ils manifestaient paisiblement, en civil et sur leur temps de repos à l'occasion de la manifestation fonction publique du 10 octobre dernier.

Reconnus sous les drapeaux UNITÉ SGP POLICE, notre cortège dans les rangs de FO a été assailli par plusieurs dizaines d'individus violents, pour la plupart cagoulés qui voulaient « se faire du flic ».

Seul le calme et le sang-froid des policiers a permis d'éviter le pire avant l'arrivée des effectifs en service.

UNITÉ SGP POLICE, avec l'aval du Secrétaire Général, a immédiatement déposé plainte pour cette agression.

Deux personnes étaient identifiées comme «meneurs» et interpellées.

UNITÉ SGP POLICE dénonçait publiquement ces faits dans la presse départementale.

NOUVEAU SOUTIEN DE LA MAIRIE !

C'est dans ce contexte d'extrême tension que le maire de Grenoble autorisait une exposition publique nommée «IMPACT DES CONTRÔLES AU FACIÈS».

Du 7 octobre au 26 novembre 2017, place de Verdun, face à la Préfecture en plein

centre-ville se tient cet événement.

Les policiers isérois sont écœurés !

UNITÉ SGP POLICE a immédiatement saisi Madame la DDSP et Monsieur le Préfet.

Parallèlement le bureau national USGP était informé, une affiche était produite et l'administration saisie....

La durée de cette exposition qui tourne de ville en ville, sera réduite à Grenoble.

POSITION ANTINOMIQUE DU MAIRE DE GRENOBLE

Alors même que la mairie multiplie les signes de bienveillance vis à vis des individus et structures «anti-police», nous apprenions par voie de presse qu'elle candidatait pour la mise en place à titre expérimental de la POLICE DE SÉCURITÉ DE QUOTIDIEN !!!

Comment peut-on soutenir une telle demande qui vise à rapprocher la police et la population, à permettre le dialogue avec nos concitoyens dès lors qu'on favorise la stigmatisation de toute une profession chargée de la paix publique ?

Pour UNITÉ SGP POLICE, la PSQ, c'est **oui, Mais avec un état d'esprit favorable, du respect réciproque, et des moyens humains et matériels.**

UNITÉ SGP POLICE soutient tous les policiers isérois et réclame **PROTECTION ET RECONNAISSANCE.**



Yannick BIANCHERI
Secrétaire Départemental
Isère



Une pensée pour notre collègue et amie Colette Angleraud, Secrétaire Départementale de la Haute Vienne, absente suite à une blessure en service survenue la veille, lors d'une nouvelle agression physique violente contre des collègues en intervention.

UNITÉ SGP POLICE Limousin à l'Assemblée Nationale

Le mardi 31 octobre, une délégation composée de Grégory HUGUE, secrétaire régional et membre du conseil syndical national, Steve DAUMAS du bureau départemental de la Corrèze et Benoît PHILIP secrétaire départemental de la Creuse a été reçue à l'invitation des députés du Limousin à l'assemblée nationale à la recherche d'un constat réel de la situation de notre profession.

Cet entretien sincère, constructif et sans détour a été l'occasion d'évoquer la réalité sur la situation des effectifs, des conditions de travail et des missions des policiers du limousin et de l'ensemble du territoire national.

Cet échange a permis de rappeler le besoin en effectifs pour la mise en place de nouveaux cycles de travail comme à Limoges où nos collègues attendent toujours la mise en place du cycle dit «vacation forte» accordant un week-end sur deux au lieu d'un sur six qu'ils ont choisi mais pas encore obtenu malgré les 97% à le réclamer.

L'action du syndicat UNITÉ SGP POLICE devrait d'ailleurs permettre de voir arriver au minimum une dizaine d'effectifs d'ici le printemps 2018 comme évoqué avec nos députés qui valident cette demande en souhaitant tout comme nous, qu'ils soient affectés en service général où la situation est plus que jamais tendue pour les patrouilles Police Secours et autres missions qui se multiplient

chaque jour comme nous l'avions déjà demandé au ministre de l'intérieur et au directeur général de la police ces derniers mois par l'intermédiaire de notre secrétaire général Yves LEFEBVRE venu soutenir les effectifs qui manifestaient en terre Limousine à plusieurs reprises.

Ces députés très à l'écoute de nos besoins se sont engagés à rester en contact avec notre organisation et à veiller de près aux conditions de travail de ceux qu'ils décrivent comme «des femmes et hommes qui font preuve de courage et de dévouement, pour veiller sur la Patrie, pour protéger et servir» pour reprendre leurs propres mots.

De nombreuses thématiques abordées comme la 3^{ème} voie d'accès pour nos collègues adjoints de sécurité que nous réclamons, la création d'un vrai statut de travailleur de nuit qui mettrait fin au statut actuel que nous appelons «loin des yeux loin du cœur et 0,97 cts de miettes», la réforme du renseignement, la simplification de la procédure pénale et la fin de la politique du chiffre et des primes pour certains officiers et commissaires transformés depuis des années en gérants de supermarchés qui veulent faire croire que dans leur boutique tout est beau au détriment de l'efficacité et des conditions de travail de ceux qui subissent au quotidien les vraies difficultés.

Il était important pour nous de présenter un bilan **sans langue de bois** de la situation sans chercher à désigner des responsables historiques mais en apportant des propositions faites par les Policiers de terrain, ce qu'ont apprécié ces députés reconnaissants car peu habitués à une telle transparence non édulcorée qu'ils attendaient d'une organisation syndicale responsable.

Le livre blanc reprenant nos propositions remis aux députés dans toute la France depuis cet été est le fruit d'une réflexion commune sur la police qu'il est urgent de réformer et sera, nous en sommes sûr, un vrai document de référence pour ces élus qui souhaitent tout comme nous, **une sécurité publique digne de nos concitoyens mais aussi de nos collègues.**

À l'heure d'une nouvelle Police du quotidien, il faudra d'abord et surtout **penser à un nouveau quotidien pour le policier.**

D'autres rendez-vous seront organisés à la demande de ces élus afin de suivre au plus près ces dossiers.



Grégory HUGUE
Secrétaire Régional
Limousin



AIDE À L'INSTALLATION DES PERSONNELS DE L'ÉTAT

L'aide à l'installation des personnels de l'État (AIP) s'adresse aux agents **venant d'intégrer la fonction publique**, dont le montant peut s'élever à 900 €.

À titre d'exemple, un policier dispose d'un **délai maximum de 24 mois après la date de sa 1^{ère} affectation** pour faire une demande d'AIP.

Cette prestation contribue à financer, dans le cas d'une location vide ou meublée, les dépenses engagées pour :

- Le premier mois de loyer (provision pour charges comprises),
- Les frais d'agence et de rédaction de bail incombant à l'agent,
- Le dépôt de garantie,
- Les frais de déménagement.

MONTANT DE L'AIP

900€ maximum

- Si l'agent est affecté en Île-de-France ou en région Provence-Alpes-Côte-d'Azur.
- Si l'agent exerce la majeure partie de ses fonctions en quartiers prioritaires de la politique de la ville (faire remplir une attestation par le service, disponible en PJ ou en ligne).

500€

- Si l'agent est affecté dans une autre région.

CONDITIONS D'ATTRIBUTION DE L'AIP

Le revenu fiscal de référence doit être :

- **Inférieur ou égal à 24 818 €** pour un revenu au foyer du demandeur,
- **Inférieur ou égal à 36 093 €** pour deux revenus au foyer du demandeur.

Toutefois, il est impératif de respecter les délais pour l'attribution de l'AIP :

- **6 mois** entre la date de signature du bail, et la date de dépôt de la demande.
- **24 mois** entre la date d'affectation et la date de dépôt de la demande.

MONTER LE DOSSIER

Pour constituer un dossier, vous pouvez vous rendre sur le site www.aip-fonctionpublique.fr

Attention, il est nécessaire de compléter la demande par l'attestation du supérieur hiérarchique remplie, datée et signée, afin de certifier notamment, que l'agent exerce la majeure partie de ses fonctions en quartiers prioritaires (liste des QP - décret n° 2015-1138).

Enfin, il faut transmettre les documents avec les pièces justificatives demandées, de manière dématérialisée ou sous forme papier à l'adresse suivante :

CNT DEMANDE AIP
TSA 92122
76934 ROUEN CEDEX 9

VOUS COUVRIR

EN TOUTES CIRCONSTANCES,

C'EST NOTRE DEVOIR



Parce qu'elle connaît mieux que quiconque les métiers de tous ceux qui concourent à la sécurité des personnes et des biens, la MGP vous fournit une protection sociale adaptée à vos besoins et au meilleur tarif. Notre gamme Lyria, à la fois complète et modulable, en est le meilleur exemple : ses garanties santé, salaire et prévoyance répondent aux attentes de chaque membre de votre famille.

**POUR SOUSCRIRE
LYRIA, RENDEZ-VOUS :**

◆ SUR
MGP.FR

◆ DANS L'UNE
DE NOS AGENCES

◆ AU 09 71 10 11 12
(NUMÉRO NON SURTAXÉ)



ROMAIN LACOUR

UN PHOENIX AU MARATHON DE PARIS

Notre secteur communication est allé au contact de Romain LACOUR. Ce collègue CRS avait été grièvement blessé au crâne après avoir reçu un pavé de 2,3kg jeté par des individus du toit d'un immeuble. Durant son hospitalisation, il avait reçu la visite de 3 ministres successifs, Messieurs Guéant, Valls et Cazeneuve. Il a été décoré de la médaille de l'Ordre National du Mérite et a été promu au grade de Brigadier-Chef. À l'époque, Monsieur Guéant lui avait même proposé de passer Lieutenant de Police, en suivant la formation à Cannes-Écluse au moment de son rétablissement. Romain ne pouvait pas se permettre d'aller en école au vu de ses problèmes familiaux, et pour les besoins de sa reconstruction. Guéant lui avait alors proposé un grade de major. N'étant pas statutaire, cette proposition semble tombée à ce jour dans l'oubli.

Au niveau de l'affaire, 3 individus âgés de 23 à 25 ans, ont été condamnés à 14 ans, 7 ans et 5 ans d'emprisonnement par la cour d'assises de Seine-et-Marne pour cet acte odieux.

Romain avec son bras gauche insensible, une main inerte, et étant atteint de surdité d'une oreille, a été reconnu invalide à 71%.

Il a déclaré dans la presse : « Il y aura malheureusement de plus en plus de policiers blessés et je me dois de montrer l'exemple pour les aider à s'accrocher, à s'en sortir. »



Bonjour Romain, tu as été gravement blessé à la tête en mars 2011. Peux-tu revenir sur les circonstances de ta blessure en service ?

À l'époque, j'étais affecté à la CRS 39 de Jarville. C'était le soir du 2 mars 2011, nous étions ma section et moi, en mission de sécurisation en Seine et Marne. Ce soir-là, c'était Noisiel et plus particulièrement, le quartier de la gare et la cité du Luzard, quand un pavé de 2,3 kg balancé du toit terrasse d'un immeuble, est venu me fracasser la partie droite de la boîte crânienne. C'était un guet-apens.

Tu as été hospitalisé à la Pitié-Salpêtrière avec pronostic vital engagé. Tu es resté 15 jours dans le coma. As-tu gardé des séquelles de tes blessures ?

Ce soir-là, dans mon malheur, j'ai eu beaucoup de chance. La chance d'avoir à mes côtés 3 collègues MNS (les sauveteurs de l'été), formés en secourisme de façon systématique et régulière et un autre collègue qui revenait d'un stage de secourisme. Ils ont fait preuve d'une très grande réactivité, ce

qui a permis de me sauver la vie. Tout est allé très vite ; Je ne pouvais pas espérer mieux. Ce sont eux qui ont effectué les premiers gestes, les plus importants, selon les dires des médecins de la Pitié. À ce stade, la moindre erreur peut être fatale, il ne fallait pas se louper !

La chance d'avoir les secours sur place, dans un temps record et surtout la mise à disposition de l'hélicoptère Dragon 75 pour me permettre de rejoindre l'hôpital dans les plus brefs délais.

Concernant les séquelles, c'était inévitable. Il était impossible de se relever d'une telle agression sans dommage. Les handicaps physiques engendrés par le traumatisme sont la surdité de l'oreille droite, des acouphènes, l'hémiplégie, le bras et la main gauche inertes et insensibles. Je ne parle ici, que des traumatismes visibles. Je vis avec des douleurs invisibles comme des migraines insupportables.

Puis il y a le miroir, avec les cicatrices. Une de 25 cm qui parcourt une grande partie de mon crâne et une plus petite de la trachéotomie.

Cet événement a-t-il changé ta vie professionnelle et/ou privée ?

Je pense qu'après avoir frôlé la mort on est forcément changé. Le changement, c'est surtout au quotidien dans la façon de vivre et de croquer la vie

Professionnellement, j'ai dû quitter la tenue, pour m'orienter vers un autre service. J'ai intégré la Ligue Est FSPN à ma reprise où je suis en charge de la communication et du partenariat. Un nouveau métier très agréable qui est différent de ce que je pouvais faire par le passé mais c'est très enrichissant de pouvoir côtoyer l'ensemble des services de police et de pouvoir permettre aux collègues de faire du sport par le biais de notre fédération.

Dans ma vie privée aussi, il y a eu du changement puisque quelques semaines après mon agression, je me suis séparé de la mère de ma fille. Ce genre d'événement n'est pas des plus simple à surmonter.

Tu as participé au 41^{ème} Marathon de Paris, le 9 avril dernier, que tu as terminé en 2h54m14s à plus de 14,5 km/h de moyenne. Peux-tu nous expliquer pourquoi y participer était si important pour toi ?



Oui bien sûr, pour moi c'était hyper important de revenir à la base. Cycliste, j'avais déjà raccroché mon vélo depuis un moment pour pratiquer la course à pied, qui est un sport plus compatible avec les déplacements et l'emploi des compagnies. Le matin de l'agression, j'étais dans la préparation du marathon de Paris 2011. J'avais effectué une sortie sur les bords de la Marne avec mes collègues de la CRS 39, étant logés sur Meaux pour cette mission dans le 77.

De plus, à ma sortie du coma, les premiers échanges que j'ai eu avec l'équipe soignante n'étaient pas des plus rassurants. On ne savait pas encore si j'allais retrouver l'usage de mes jambes. Pour moi ce fût un choc. Il était inconcevable que je termine ma vie dans un fauteuil roulant. J'étais donc bien décidé à me battre pour refaire fonctionner mes jambes au plus vite.

Ce ne fût pas une mince affaire... À la sortie de la Salpêtrière, je suis rentré chez moi dans l'est de la France où j'ai intégré l'Institut Régional de Réadaptation de Lay Saint Christophe, un endroit magnifique avec des soignants aux petits soins. Mais c'est aussi un endroit triste et dur pour le moral ! Il faut être fort dans sa tête dans de tels moments. C'est un endroit où on se dit

que la vie est cruelle et injuste. C'est dans ce contexte que je me suis reconstruit. J'ai appris à relativiser en constatant les nombreuses vies de jeunes lourdement accidentés, brisés ainsi que les malades gravement touchés par des méningites ou des AVC. C'est réellement un combat pour essayer de s'en sortir et c'est tout simplement là-bas que j'ai pu réapprendre à marcher puis progressivement, à courir, très lentement, avec l'aide du personnel du centre, d'un kiné et de mon prof de sport, Philippe, qui m'a permis de refaire mes premières sorties au bord de la Meurthe. C'était tellement bien, j'en avais un énorme besoin. Je



courais avec un casque de rugby sur la tête pour protéger mon cerveau car je n'avais toujours pas ma prothèse crânienne à cette époque. (NDLR : Romain a subi une cranioplastie avec pose d'une prothèse à base de corail pour remplacer l'os crânien. Avant cette intervention, son cerveau n'était pas protégé)

Le 41^{ème} Marathon de Paris a donc sonné pour moi, comme une évidence. Je me suis dit que j'allais bientôt pouvoir remettre un dossard et prendre le départ d'une course avec cette ambiance et cette odeur si particulière que tous les coureurs connaissent... J'ai repris sur des petites courses dans ma région, toujours suivi par mon père à vélo, en protection, puis me suis relancé sur ce marathon mythique qu'est le marathon de Paris.

Quelle a été ta préparation pour boucler ce marathon ?

Pour préparer le marathon, je me base sur la connaissance de mon passé de cycliste. J'effectue 5 séances par semaine, 2 mois avant la course où j'alterne des sorties d'endurance, des sorties longues et du fractionné. J'ai la chance d'avoir de bonnes prédispositions pour ce genre d'épreuve car je ne fais pas de suivi nutritionnel particulier. Au contraire même, je suis plutôt un adepte des bonnes choses de la vie, ce qui normalement ne va pas dans le bon sens pour un marathonien. C'est ce qui me vaut parfois quelques moqueries de mes collègues ou même de mes partenaires de club sur mon hygiène alimentaire... lol.

As-tu de nouveaux objectifs professionnels/privés ou sportifs ?

Pas d'objectif particulier si ce n'est de continuer à m'épanouir dans la vie au quotidien, aussi bien dans le privé qu'au travail ou dans le sport. Pour cette fin d'année, je devrais participer au marathon de Malaga en Espagne en décembre et probablement celui de Rome en 2018. Côté professionnel, j'espère pouvoir continuer au sein de la Fédération Sportive de la Police Nationale sous couvert de la DGPN et de la Direction Centrale des CRS, puisque je suis toujours affecté à la CRS 39 de Jarville tout en étant mis à disposition de la Fédération.



B.P.A. : BRIGADE DE POLICE AERONAUTIQUE

INTERVIEW DE BRUNO, PILOTE-ENQUÊTEUR

Le secteur communication d'UNITÉ SGPPOLICE, par le biais de Aymed KORBOSLI, SND, a interviewé Bruno DARTIGUELONGUE, Brigadier-Chef à la Brigade de Police Aéronautique de la DZPAF Sud-Ouest. Ce Pilote-Enquêteur chevronné nous présente ce service très spécial dont on peut parier que peu de collègues en connaissent l'existence au sein de notre corporation.

Bonjour Bruno, peux-tu te présenter ?

J'ai 45 ans, je suis pacsé, père de deux filles, l'une a bientôt 6 ans et l'autre 19 mois et je vis à Bordeaux.

J'ai effectué mon service militaire en régiment d'infanterie en 1993.

Entré dans la police en février 1994, CFP NANTES (qui était à la CRS 42 à SAINT HERBLAIN), j'ai ensuite été affecté à BRUNOY (91) comme stagiaire en brigade de roulement et en parallèle, j'ai créé le réseau informatique du commissariat compte tenu de mes compétences dans ce domaine.

En 1999, j'ai été muté à la CSP BORDEAUX, en compagnie de nuit puis, rapidement, j'ai rejoint le bureau informatique où j'ai été nommé responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI) en 2001 par le DDSP.

Côté privé, je suis passionné d'aéronautique. Tout ce qui touche aux avions m'intéresse.

J'ai fait un vol en avion léger avec un ami pilote et à partir de là, j'ai tout mis en œuvre pour devenir moi-même pilote.

J'ai pris des cours à Biscarrosse, j'ai passé d'abord le Brevet de

base, puis j'ai continué et obtenu le PPL (Private Pilot Licence) en 2002. Je suis devenu président de l'aéroclub, fonction que j'ai occupée pendant 2 années.

Est-ce ta passion qui t'a amené à ce service ?

Oui. J'ai appris l'existence des brigades de police aéronautique complètement par hasard en 2002 et j'ai pris contact avec l'équipe de Bordeaux afin de « me vendre ». Pouvoir allier la passion au boulot, c'est une occasion qu'on ne doit pas laisser passer...

Et je ne me suis pas trop mal vendu puisque j'ai intégré la BPA BORDEAUX fin 2003, retardé de deux mois par le DDSP pour la passation de pouvoir de mon poste RSSI.

Pour intégrer les BPA à l'époque, il fallait être policier (officier ou CEA en sachant que jusqu'alors, il n'y avait que des officiers, c'était fermé aux CEA), pilote avion et OPJ. Comme je n'étais pas OPJ, je me suis engagé moralement à passer le bloc, condition pour être recruté à Bordeaux.

Je suis devenu OPJ en 2007.

Peux-tu nous donner l'historique sur les origines de ce service si particulier ?

L'histoire de la police de l'air débute le 31 mai 1924 avec la loi réglementant la navigation aérienne.

Pour constater les infractions à ce texte, le décret-loi du 25 juillet 1929 stipule :

« Il est créée une police aérienne placée sous l'autorité du ministre de l'Intérieur chargée de relever les infractions commises par les personnes responsables de la conduite des aéronefs, d'avertir, d'identifier et poursuivre les délinquants et en particulier de les inviter et contraindre d'atterrir ».

Décret du 25 juillet 1929 portant création d'un service de police aérienne

Il était prévu que les avions participant au fonctionnement de ce service disposeraient « d'artifices fumigènes noirs simulant les éclatements d'obus de défense comme moyen d'injonction vis-à-vis des aéronefs récalcitrants ».

Une instruction ministérielle du 15 juin 1930 fixait les grandes lignes de l'organisation de la « police de l'air et de la TSF » et précisait déjà que le moyen le plus efficace pour intervenir serait « l'avion de police ».

Au lendemain de la libération, la police de l'air abandonnait le contrôle des communications radioélectriques et devenait la « police de la circulation aérienne » qui ayant notamment pour mission le contrôle des passagers sur les aéroports ouverts au trafic international, intégrait en 1947, la direction centrale des Renseignements Généraux alors chargée du contrôle transfrontalière.

La police de l'air est chargée de :

- Relever les infractions
- Contrôler la circulation des personnes en provenance et destination de l'étranger
- Rechercher, exploiter et diffuser aux ministres ou services intéressés tous renseignements relatifs à l'activité aérienne. »

Arrêté du 10 avril 1947 portant réorganisation de la Police de l'Air

En 1952, une sous-direction de la police de l'air, des frontières et des chemins de fer était créée au sein de la direction centrale des RG et en 1969, un corps en tenue spécifique à cette sous-direction était mis en place.

Le 1^{er} août 1973, un arrêté créait le service central de la police de l'air et des frontières.

En 1982, une section air à vocation nationale était mise en place au sein de ce service central, avec la création des brigades en province.

C'est ce qui explique que nous soyons rattachés à la DCPAF. Le territoire est maillé par un bureau de police aéronautique sis à Toussus-le-Noble et par 7 brigades de police aéronautique (Lille – Rennes – Metz – Lyon – Marseille – Toulouse – Bordeaux). Chaque brigade est composée de 3 à 5 fonctionnaires qui sont compétents sur une quinzaine de départements en moyenne pour chaque brigade. Il y a aujourd'hui environ 45 pilotes avion à l'échelon national.

Ces brigades fonctionnent en régime hebdomadaire, et assurent chaque week-end une astreinte infraction – accident – événement aéronautique, astreinte qui dure une semaine à partir du vendredi.

À l'heure actuelle, la police nationale ne dispose pas d'avion en propre, ces derniers sont loués à divers organismes et sociétés sous convention avec l'état.

Ce sont des avions légers, quadriplace pour la majorité, à ailes hautes, (l'aile haute permet une observation aisée du sol par rapport à l'aile basse) et monomoteur à hélice.



L'avantage de la location, c'est que ce sont des avions « banalisés », sans aucune marque distinctive, ce qui en fait un moyen d'observation particulièrement discret donc efficace.

D'autre part, et c'est un atout majeur, surtout à l'heure actuelle, l'avion léger a un faible coût à l'heure de vol (150 € en moyenne), il consomme peu (35 litres/heure en moyenne) et n'est pas très bruyant. Il a une autonomie en vol de 5 à 6 heures en moyenne. Comparé à l'hélicoptère qui coûte environ 2 à 3000 € /heure de vol, qui consomme 200 litres/heure, qui est relativement bruyant et a une autonomie en vol d'environ 1 heure à 1 heure 30.

Quelles sont vos missions aujourd'hui au BPA ?

Le quotidien des BPA s'articule autour de trois volets principaux :

- la réalisation des missions aériennes au profit de toutes les directions de la police nationale. Ces missions sont très diverses (prises de vues, repérages, observations, filatures, sécurisation routière, assistance aux enquêteurs, recherche de balises, suivi de téléphones portables...). Le travail consiste en la préparation de la mission (choix de l'aéronef, étude météo précise, devis de masse et centrage, étude des zones traversées et trajectoires, sécurité du vol, contact avec les organismes gestionnaires des espaces aériens si nécessaire...) puis en la réalisation de la mission. Nous devons être toujours en binôme, un commandant de bord et un copilote, le pilote en fonction gère les trajectoires, la surveillance des instruments du groupe motopropulseur, le copilote s'occupe des communications radio, de la navigation, des contacts avec le ou les opérateurs embarqués et assure la sécurité anti abordage en vol. En fonction de l'objectif de la mission, nous embarquons 1 ou 2 fonctionnaires.



- la réalisation d'études techniques, formalisées par des avis de type consultatifs à la demande des préfets sur des dossiers aéronautiques (meetings, créations de plateformes aéronautiques, dérogations de survol du territoire...) soumis au régime de l'autorisation préfectorale. Un certain nombre de ces dossiers nécessite une reconnaissance physique du site, l'avis rendu concerne la sécurité des tiers. Par exemple, pour un meeting aérien, les évolutions aériennes prévues ne doivent pas mettre en danger des personnes et des biens au sol. Notre travail, c'est d'émettre des prescriptions en vue d'assurer cette protection et en quelque sorte d'alerter les préfets sur les risques éventuels.

- la constatation et la répression d'infractions aéronautiques (pénétration de zones interdites, conduite d'un aéronef sans licence ou certificat médical...), infractions prévues et réprimées par la code de l'aviation civile. Nous sommes aussi chargés parfois des enquêtes techniques sur des accidents d'aéronefs (avions, ULM, hélicoptère...) lorsque l'accident survient en zone étatisée.



Comment se passe le recrutement à la BPA ?

Vu le niveau de spécialisation de ses missions, le recrutement en BPA nécessite d'être à la fois policier, pilote avion et OPJ, trois « qualités » qui permettent au fonctionnaire qui intègre une BPA de pouvoir assurer les missions confiées.

Pour ce qui est du pilotage, les pilotes suivent un stage appelé « maintien des compétences VFR » (VFR = Visual Flight Rules = règles du vol à vue) tous les deux ans, stage qui permet à la fois un maintien et une évaluation des compétences du pilote. Ces stages sont effectués au sein de sociétés de formation aéronautique privées, qui évaluent le niveau du pilote et transmettent des appréciations à la DCPAF à l'issue des stages.

Quelles sont les prochaines évolutions mises en place par la DCPAF ?

La DCPAF, forte de cette compétence aéronautique, met en place à l'heure actuelle une structure drones. Outre des missions d'expérimentation, elle mène une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail sur ce qui sera le cadre d'emploi de drones au sein de la police nationale. L'emploi des drones pour des missions de police viendra en complément de l'avion léger et permettra l'accomplissement de missions diverses, notamment en milieu dit « hostile » d'un point de vue aéronautique.

Environ 20 pilotes des BPA ont reçu une formation de télépilote et s'entraînent de façon régulière afin d'être prêts.



Bruno avec Aymed Korbosli Secrétaire National Délégué Sud-Ouest

Un mot pour la fin ?

Les BPA contribuent chaque jour au succès d'opérations dans lesquelles l'appui aérien est déterminant.

Les collègues ont parfois un a priori vis-à-vis de l'avion, ils s'interrogent souvent sur les capacités d'un avion léger pour la prise de photo ou la surveillance, mais ils sont tous agréablement surpris quand ils voient le résultat. On réalise régulièrement des opérations de sécurisation routière qui visent les poids-lourds (non-respect des distances de sécurité et dépassements interdits) en collaboration avec la CRS Autoroutière Aquitaine au nord et au sud de Bordeaux. On embarque un opérateur CRS qui constate les infractions depuis l'avion et dirige les effectifs au sol pour l'interception, et ces opérations permettent la répression de nombreuses infractions.

Faire appel à un avion de la PAF n'engendre aucun coût pour le service demandeur, et selon la disponibilité des avions et des conditions météo, le déclenchement peut être rapide.



Aymed KORBOSLI
Secrétaire National Délégué
Sud-Ouest



DURÉE PASSÉE DANS LE RULP ET RETRAITE

L'article 2 du décret n°2005-1622 du 22 décembre 2005 modifié instituant les emplois de Responsable d'Unité Locale de Police (RULP) fixe à 5 ans la durée d'affectation sur ces postes, durée renouvelable une fois au maximum pour le même emploi.

Lorsqu'un fonctionnaire a accompli 10 années comme RULP, il est donc réintégré dans les fonctions et le grade qu'il détenait avant sa nomination.

Pour autant plusieurs opportunités se présentent une fois les 10 années de détachement atteintes :

UNE PROLONGATION EXCEPTIONNELLE DE DÉTACHEMENT SUR LE MÊME EMPLOI PEUT ÊTRE ACCORDÉE POUR UNE PÉRIODE MAXIMALE DE 2 ANS, AFIN D'ACCÉDER AU POURCENTAGE MAXIMUM DE PENSION,

UNE PROLONGATION EXCEPTIONNELLE DE DÉTACHEMENT SUR LE MÊME EMPLOI PEUT ÊTRE ACCORDÉE AU FONCTIONNAIRE SE TROUVANT À MOINS DE 2 ANNÉES DE LA LIMITE D'ÂGE QUI LUI EST APPLICABLE,

LE FONCTIONNAIRE RÉINTÉGRÉ À SON GRADE ANTÉRIEUR AU BOUT DE 10 ANNÉES DE RULP PEUT POSTULER SUR UN NOUVEAU POSTE DE RULP.

Quelles conditions sont à réunir pour que la pension de retraite soit indexée sur l'indice de l'emploi fonctionnel de RULP ?

2 possibilités :



DEMANDER LA LIQUIDATION DE LA PENSION DE RETRAITE APRÈS AVOIR EXERCÉ AU MOINS 6 MOIS SUR UN EMPLOI FONCTIONNEL DE RULP AU MOMENT DE LA LIQUIDATION EFFECTIVE DE CELLE-CI.



AVOIR EXERCÉ SUR UN EMPLOI FONCTIONNEL DE RULP AU MOINS 4 ANNÉES ET DEMANDER À SUR-COTISER JUSQU'À LA RETRAITE (*)

(*) Ne pas omettre de faire la demande de sur-cotisation dans les 12 mois suivant la fin du détachement (conformément aux articles L.15, R.3, R.27, R.28 et R.29 du code des pensions civiles et militaires de retraite).



Guy DALIER
Délégué National
Secteur Paritarisme



UNITÉ SGP POLICE : LE SYNDICAT DES ULTRA-MARINS

Historiquement, UNITÉ SGP POLICE s'est toujours posé en **précurseur des problèmes spécifiques liés à l'exercice du métier de policier** dans les Départements et Territoires d'Outre Mer (DOM TOM), nouvellement dénommés DROM-COM (Départements et Régions d'Outre Mer-Collectivités d'Outre-Mer). Ainsi, de par l'existence du statut particulier, implantations géographiques, spécificités économiques, politiques, climatiques, taux de délinquance constaté, **les conditions de travail des policiers sur site nécessitent une attention toute particulière de notre organisation syndicale.**

Pour cela, UNITÉ SGP POLICE soutient et défend les **policiers ultramarins.**

C'est ainsi que nous avons pris part à l'écriture du texte appelé à présider à la reconnaissance des C.I.M.M (Centres d'Intérêts Moraux et Matériels), qui reste et nous le regrettons encore inappliqué à ce jour.

À l'heure où des menaces à peine voilées apparaissent sur les avantages légitimes octroyés depuis des décades à nos collègues ultra marins, UNITÉ SGP POLICE **entend faire preuve de la plus grande fermeté pour défendre ces acquis.**

Pour exemple, citons les orientations de la cour des comptes notamment sur l'indexation salariale propre à chaque DROM-COM (rapport d'octobre 2017), ou encore les propos peu rassurants du Président de la République sur les Congés Bonifiés à l'occasion de son discours du 28 octobre 2017 en Guyane.

De même, si l'heure est manifestement aux économies budgétaires et aux rabotages des acquis des fonctionnaires, nos collègues ultramarins n'échappent pas à la règle ...

Aussi, toute la force et la puissance d'UNITÉ SGP POLICE, de la Fédération FSMI, et de la confédération FO **seront nécessaires pour servir de bouclier aux attaques frontales que nous subissons sur ce périmètre.**

Ainsi, à l'occasion de déplacements des représentants nationaux, ou au travers des délégués implantés sur sites ou en métropole, **nous multiplions les interventions** auprès des autorités politiques, administratives, médias pour dénoncer les dysfonctionnements dus au manque d'effectifs appelés à lutter contre la délinquance croissante.

Il en va de même pour l'état des moyens matériels, du parc immobilier et automobile qui impactent durement la vie de nos collègues, minorant par la même la qualité du service public Police.

Les conditions de mutation et d'avancement des policiers originaires font l'objet d'actions régulières du secteur paritarisme auprès de la DRCPN, à l'instar du secteur conditions de travail qui mène de nombreuses interventions auprès des directions centrales pour pallier les carences liées aux relations hiérarchiques dégradées ou à un encadrement inadapté

Tous ces thèmes sont repris et détaillés dans ce cahier « spécial DROM COM » que nous vous proposons ainsi que dans le Webzine à venir.

Guadeloupe, Martinique, Guyane, Saint-Martin, La Réunion, Mayotte, Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française, autant d'îles que de spécificités qui doivent impérativement être prises en compte, et qui **sont au cœur de nos préoccupations.**

LA PROTECTION et LA RECONNAISSANCE doivent aussi s'imposer à l'Outre-mer, vous pouvez compter sur nous.



Daniel CHOMETTE
Secrétaire Général Délégué



Les stigmates d'un cataclysme jamais vu dans l'arc Antillais

Plus de deux mois après le passage de l'ouragan Irma, Saint-Martin panse encore ses plaies.

Au cours de la nuit du 5 au 6 septembre dernier, les caraïbes françaises ont été exposées à l'une des épreuves les plus dramatiques de leur histoire. Des agglomérations balayées de la carte, à l'instar de Grand Case. Ailleurs, des maisons éventrées et des bâtiments détruits. Des plages de rêves réduites à l'état de champs de bataille, la végétation soufflée par la force des éléments.

C'est la triste réalité d'un territoire français, aujourd'hui à l'état de désolation, rationné en eau potable et en électricité.

Les édifices publics n'ont pas plus résisté à la colère d'Éole que les plus fragiles des constructions.

Quelle stupeur de découvrir le poste de la police aux frontières du port de Marigot, éventré et balayé comme un vulgaire jouet d'enfant... Sur place, beaucoup ont exprimé un sentiment de fin du monde.

C'est le cas de l'une de nos collègues, qui se confiait quelques jours plus tard auprès de la délégation syndicale venue de métropole et de Guadeloupe.

Elle nous raconte avoir lutté des heures durant, contre les bourrasques de l'ouragan, réunis dans une pièce consolidée, à contenir les effets du vent contre une ridicule porte.

Mais aussi ce grondement sourd et effrayant. Puis le silence enfin revenu, presque assourdissant.

Enfin la découverte d'un paysage ravagé, comme quasi consumé, comme soufflé de toute vie...

C'est ce qu'on vécu la plupart des collègues sur l'île, dont certains affectés depuis quelques jours seulement.

Puis c'est l'urgence qu'il a fallu gérer sur le terrain, dans un contexte très difficile.

Une délégation syndicale des bureaux national et départemental de la Guadeloupe se rendait rapidement sur place pour constater les dégâts et soutenir nos collègues touchés par cette catastrophe. Sans attendre, elle relayait et négociait en prise directe avec la DCPAF des compensations matérielles et indemnitaires.

Au-delà des préjudices subis par la population, les forces de sécurité et particulièrement nos collègues de la police aux frontières ont eu à faire face à d'énormes difficultés, tant dans l'exercice de leurs missions, que dans la vie courante.

Pillages de toutes sortes, absence d'eau potable, d'électricité, aucun moyen de communication et de déplacement.

« Plusieurs de nos collègues ayant tout perdu ont du élire

domicile au sein de la cellule d'ordre et d'emploi du service ou encore au local de rétention administrative ».

Malgré une charge de travail considérable et des conditions de vie extrêmement dures, les fonctionnaires de police n'ont pas compté leurs heures afin de permettre à l'État de ne pas perdre pied, en se rendant disponibles jour et nuit, avec l'aide de ceux de la PAF Guadeloupe, apportant leur concours deux jours plus tard. Ce n'est qu'après l'arrivée de renforts issus de la Martinique, de la Guyane et de l'hexagone, qu'ils ont pu enfin souffler et s'occuper de leurs familles sinistrées.

À l'occasion de la visite dans l'île du Président de la République et du Premier Ministre, les effectifs de la police aux frontières de Saint-Martin ont été félicités pour leur abnégation. Leur solidarité et leur engagement permettant la transition avec les nouveaux arrivants en novembre et décembre 2017, ont été mis à l'honneur.

Mais c'est aussi une vingtaine de nos collègues qui a décidé de quitter Saint-Martin avec leur famille, quelques jours après le passage de l'ouragan.

Le premier ministre a également remercié les policiers volontaires venus prêter main forte dès les premiers jours qui ont suivi le cataclysme.

Pour autant espérons que ces louanges et remerciements se traduisent par la réalisation des promesses de notre ministère de tutelle en matière de compensations indemnitaires.

À présent, l'activité économique de l'île, au même titre que celle des services publics, reprend au ralenti. Quelques commerces ont rouvert. Quant aux assurances, elles tardent à rembourser les sinistrés, dont les travaux ne peuvent être entamés pour espérer un retour rapide à la normale.

Désormais le SPAF Saint-Martin débute un nouveau cycle, avec de nouveaux visages.

Mais une chose est certaine, nous ne nous laisserons pas envahir par le découragement, parce que Saint-Martin, à l'instar des autres territoires ultra-marin, a besoin d'une réelle présence du service public et de la police nationale.



Franck FIEVEZ
Secrétaire National
Secteur Revendicatif et Juridique



Une délinquance en pleine évolution

Tahiti, Papeete, deux noms qui font rêver et qui caractérisent pour beaucoup le paradis sur terre...

Pour autant les conditions de travail de nos collègues, les problèmes d'effectifs, la spécificité de la délinquance et parfois les relations hiérarchiques sont autant de sujets qui viennent tempérer ce cliché de « carte postale ».

Le quotidien des policiers, pour la plupart « originaires » nécessite malgré tout une présence syndicale permanente : C'est la tâche qui est dévolue à Wallace Teina et à toute son équipe. À la demande de la section « Polynésie », une délégation composée des Secrétaires Nationaux Daniel Chomette, Éric Peretti et Daniel Fortain s'est rendue début octobre à Tahiti.

La délégation était fort attendue sur site, tant par nos collègues délégués, que les policiers polynésiens, mais aussi par les autorités administratives et politiques.

Après une réunion de concertation et d'échanges sur les spécificités d'exercice du métier de policier, de la délinquance et des problèmes rencontrés, force est de constater que les sujets ne manquent pas...

La presse locale, tant écrite qu'audio s'est d'ailleurs faite le relais de nos demandes, le Haut-Commissaire, quant à lui, jugeant les effectifs nécessaires.

Une délinquance juvénile inquiétante

En effet, si les violences conjugales sont en nette augmentation, l'île est fortement impactée par une délinquance très jeune.

La consommation abusive d'alcool mais surtout l'usage de stupéfiants, ont atteint un niveau alarmant engendrant, de fait, une délinquance du quotidien en pleine évolution et souvent violente.

L'usage de cannabis, de l'ice drogue de synthèse, et de la cocaïne, fait des dégâts parmi la population.

Des effectifs insuffisants

Toutes ces conditions rendent très compliqué le travail de nos collègues policiers qui exercent sur la circonscription de Police. Pour autant leur efficacité est remarquable car le taux d'élucidation des affaires est très élevé et dépasse les 90%.

À la lumière de ce constat, il appert qu'un renfort d'effectifs, est absolument nécessaire. Il est d'ailleurs à noter que l'E.D.F.A (Effectif De Référence Annuel), déterminé par l'administration, est totalement inadéquat et incohérent.

Et ce, sans parler de certains Chefs de service, comme à la PAF par exemple, qui se soucient peu de l'état et du devenir de son unité.

Une réforme des cycles horaires attendue

Nos collègues Polynésiens n'échappent pas aux problématiques des cycles horaires inadéquats et désavantageux pour les relations familiales.

Les tentatives de mises en place du cycle dit « vacation forte » n'ont, pour l'instant, pas abouti.

USGP Polynésie travaille d'arrache-pied pour obtenir le cycle le plus favorable pour les collègues.

Le renfort d'effectifs attendu pourrait permettre la mise en place d'un cycle alliant service public de qualité et bien-être des policiers

Extension de la circonscription de police

Actuellement composée des communes de PAPEETE et de PIRAE, la circonscription de Police, de part ses spécificités, devrait logiquement être étendue notamment en intégrant les communes de ARUE, FAA'A et PUNAAUIA. Il s'agit d'une logique territoriale, d'opérationnalité et le constat du caractère urbain de ces trois communes de l'agglomération de PAPEETE qui devra être accompagnée d'une étude approfondie en matière de besoin en effectifs, en moyens matériels et immobiliers.

Statut C.E.A.P.F., C.I.M.M., Congés bonifiés et prime d'installation

Le statut C.E.A.P.F. (régissant le Corps de l'État de l'Administration de la Polynésie Française), issu d'une loi de 1966, confère aux policiers des avantages notables susceptibles d'être remis en cause à l'occasion de la prochaine tenue des assises de l'Outre-Mer.

La problématique des congés bonifiés et d'une prime d'installation pour les collègues affectés en métropole à l'issue de leur concours a été soulevée également.

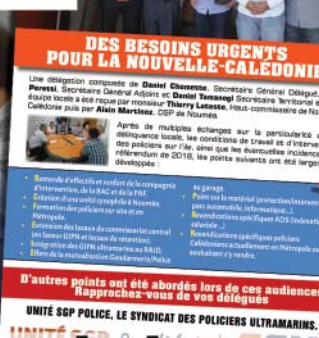
Face à l'inquiétude des policiers sur le sujet et aux dispositions de la loi du 28 février 2017 relative à l'égalité réelle Outre-Mer qui instaurent les Centre d'Intérêts Moraux et Matériels (C.I.M.M.), UNITÉ SGP POLICE a montré sa fermeté auprès du Haut-Commissaire (Préfet) Mr BIDAL, auprès du Président de l'Assemblée Mr TUIHANI ainsi que du Président de la Polynésie Française Mr FRITCH.

Maintien du statut C.E.A.P.F. mais aussi évolution au regard des textes de la cour Européenne sur l'égalité du traitement entre les ressortissants Européens.

En conclusion, ce déplacement d'une délégation nationale en terre Polynésienne aura participé à apporter un soutien indispensable à l'équipe locale pour défendre au mieux les intérêts des policiers Polynésiens et renforcer l'assise du syndicat UNITÉ SGP POLICE auprès des autorités administratives et politiques, ainsi que de la presse locale.



Daniel CHOMETTE
Secrétaire Général Délégué



Des revendications posées sur la table des négociations

Archipel du « bout du monde », la Nouvelle-Calédonie relève d'un statut particulier suite aux accords de Nouméa signés en 1998.

Un référendum sur la question de l'indépendance complète de la Nouvelle-Calédonie, considéré à haut risque par une partie de la population, et pouvant avoir des incidences importantes sur le déroulement de carrières de nos collègues se déroulera d'ailleurs en 2018.

En octobre dernier, Daniel TAMANOI responsable de la section syndicale accueillait une délégation du bureau national composée de Daniel Chomette, Eric Peretti et Daniel Fortain.

Très demandeurs de ce soutien, les délégués ont pu optimiser le séjour en programmant un tour des différents services et des audiences auprès de l'ensemble des autorités administratives et politiques.

Une réunion de travail permettait de balayer l'ensemble des préoccupations des policiers, d'analyser le type de délinquance à laquelle ils sont confrontés et de cibler les revendications et aussi de souligner tout l'investissement de l'équipe.

La délinquance routière, un véritable problème

La délinquance routière liée à la consommation d'alcool et de produits stupéfiants fait ressortir un taux d'accidents, souvent mortels, extrêmement élevé et bien supérieur à la moyenne constatée en métropole.

La consommation de stupéfiants a des incidences sur les cambriolages, les atteintes à l'intégrité physique des personnes et vols de voitures sources de « revenus » faciles pour les délinquants ainsi que la violence associée.

Un renfort d'effectif exigé

Aujourd'hui, de nombreux services comme la PAF, la compagnie d'intervention et la BAC par exemple, nécessitent l'affectation de policiers afin de faire face à la charge missionnelle et à la délinquance spécifique sur ce territoire.

Une unité cynophile et une antenne RAID

La création d'une Unité Cynophile Légère permettrait également un véritable appui aux unités de terrain notamment en cas de rixes de voie publique.

Toutes ces demandes ont été relayées auprès de toutes les autorités locales, Haut-Commissaire, Préfet, DSP et Députés notamment lors des diverses rencontres.

Si les GIPN Métropolitains sont devenus des antennes RAID, ceux de Nouvelle-Calédonie, Antilles-Guyane et Réunion doivent évoluer dans le même sens pour ne plus se sentir marginalisés comme cela peut être le cas aujourd'hui. Il est d'ailleurs à noter que la gendarmerie a, elle, déjà intégré ses unités outre-mer.

Les ultramarins n'auraient-ils pas droit à la prime d'intervention ?

Un véritable accès à la formation

S'il y a bien un domaine où les personnels calédoniens revêtent d'un statut particulier, c'est bien en termes de formation.

En effet, eu égard à leur éloignement, des problèmes de coûts des déplacements en métropole sont avancés ou de non mise à disposition des maquettes pédagogiques nécessaires ainsi, certains fonctionnaires sont contraints d'exercer leur métier sans avoir bénéficié des modules de formation appropriés à leur fonction.

De véritables revendications

Toutes ces revendications ont également été relayées et argumentées auprès des diverses autorités rencontrées tout comme l'extension des locaux au commissariat central en faveur du GIPN, des locaux de rétention, les effets négatifs de la mutualisation gendarmerie/police du garage, l'indexation salariale des adjoints de sécurité, les besoins en matériel, les problématiques d'avancement, etc...

De nombreuses revendications pour les ultramarins tout comme les congés bonifiés, la prime d'installation, la réciprocité des contrats ou les questions soulevées par le député Philippe GOMES à l'assemblée nationale :

- Pour permettre de réduire le délai de la durée de service obligatoire en primo affectation dans l'hexagone des policiers stagiaires ou plus précisément, de réduire la période considérée de 8 années à 5 années afin de permettre un retour plus rapide des policiers originaires sur leurs terres natales.
- Pour permettre la prise en charge des frais de voyages de congés bonifiés pour les policiers originaires de Nouvelle Calédonie exerçant en métropole.

Enfin, permettre aux policiers en poste dans les DROM COM de pouvoir bénéficier d'une période de contrat déterminé pour un séjour en Métropole, et ce, au même titre que les « contractuels » originaires de métropole dans le cadre d'un séjour Outre-mer.

En effet, plusieurs policiers souhaitent, pour des raisons personnelles notamment (études supérieures des enfants, problèmes de santé, formation, emploi du conjoint(e) etc.) exercer pour une période déterminée leur métier dans l'hexagone.

L'écoute attentive de nos interlocuteurs a permis de répondre favorablement à certaines attentes de nos collègues Calédoniens qui ont pu, d'ores et déjà voir le résultat d'une action au plus prêt de leurs demandes.



Daniel CHOMETTE
Secrétaire Général Délégué



La sécurité des policiers au quotidien : Une priorité !

Munis de masques « d'Halloween », plusieurs groupes d'une vingtaines d'individus ont cassé des magasins, brisé des vitrines, brûlé des poubelles et s'en sont volontairement pris aux forces de l'ordre.

Pendant des heures, nos collègues ont dû faire face à plusieurs fronts simultanément, recevant projectiles sur projectiles de différents endroits.

Dans ce contexte de « guérillas urbaines », 3 policiers ont été blessés et plusieurs véhicules ont été dégradés.

Voilà ce qu'a été la soirée de nos collègues en cette veille de la Toussaint et soir de fête populaire .

Malheureusement, cette scène se répète inlassablement et se banalise sur notre département.

Loin de l'image idyllique de l'île tropicale tranquille que pourraient avoir certains de nos gouvernants, la réalité locale est tout autre ! Radicalisation, collègues insultés, frappés, pourchassés par une horde de sauvages en moto, commissariat à la limite de l'assiègement...

Il devient urgent de stopper cette escalade de violences à l'encontre des forces de police sur l'île.

On entend parler ici et là de peines planchers mais ce n'est pas les peines minimales que nous souhaitons, **ce que nous voulons c'est la PEINE MAXIMALE prévue par le code pénal contre tout individu s'attaquant à un Policier**; L'application stricto sensu de ce code... TOUT SIMPLEMENT et rien d'autre !

La SÉCURITÉ des Policiers au QUOTIDIEN doit urgemment devenir une priorité... et maintenant !

Notre président a annoncé 10 000 Policiers et Gendarmes supplémentaires durant ce quinquennat, alors messieurs nos dirigeants, n'oubliez pas les Outre-mer en général et La Réunion

en particulier, car force est de constater que le compte n'y est pas. Où est passé le poste de police de La Montagne ? Celui de la Bretagne ? Celui des Camélias ? Ils ont tous fermé. Le manque d'effectif sur l'île n'est donc plus à démontrer .

Il nous manque toujours 100 policiers pour travailler dans la normalité !

Malgré tout, une bonne nouvelle en cette rentrée de septembre, La DDSP Réunion a vu la (re) création de la CDI de nuit. 15 collègues volontaires et aguerris qui patrouilleront, sécuriseront et renforceront les différentes circonscriptions police .

Rappelons néanmoins que « l'administration d'hier » avait décidé, seule, de supprimer en 2010, l'ancienne CDI de nuit et ce, malgré notre mobilisation et notre protestation. Et elle s'est appuyée pour le faire sur un audit de la DCSP de 2008 (cf : PV du CTD de l'époque) !

Alors, nous le répétons, les avis de ceux qui vivent à 10 000 km de chez nous sont loin, voir parfois même très loin, de notre réalité au quotidien, et nous ne cesserons jamais de dénoncer ces expertises appuyées sur des chiffres à qui on fait dire ce que l'on veut !

Les plus à même de se prononcer sur le bien fondé d'un cycle de travail, de stratégies opérationnelles ou d'une unité, sont et resteront TOUJOURS, les Gradés et Gardiens de la paix qui vivent et luttent au quotidien contre toutes les formes de délinquances afin que la population Réunionnaise soit protégée et en sécurité !

Et ce ne sera jamais ceux qui exploitent chiffres et statistiques, bien assis derrière leur bureau !



Gilles CLAIN
Secrétaire National Délégué
La Réunion

Après une gestation de près de 10 ans, la première pierre du commissariat de Saint-André est ENFIN posée.

Notre organisation n'a eu de cesse de dénoncer les conditions de travail calamiteuses de nos collègues Saint-Andréens et d'œuvrer pour la construction de ce commissariat tant espéré que mérité. Toutefois, il est primordial pour UNITÉ SGP POLICE qu'il soit mis fin à la détresse et la souffrance de nos collègues Portoïsi qui, eux aussi, méritent des locaux de police décentes.

Pour nous, la construction de l'hôtel de police de Saint-André ne doit rester qu'une étape dans cette lutte perpétuelle pour une accession à des conditions de travail honorables.



Stéphane LEBRETON Secrétaire Départemental adjoint



Des revendications légitimes pour les Mahorais

LOGEMENT

La première préoccupation pour nos collègues qui mutent sur Mayotte, est le logement. Le bureau départemental en la présence de notre Secrétaire Départemental Alexandre ADAM se fait fort de palier aux carences dans ce domaine.

Sont privilégiées les structures immobilières sur Petite Terre, beaucoup plus sûre que le reste du Département.

À titre indicatif, un loyer pour T2 sur Petite Terre : 800 €, pour une maison les loyers varient entre 1200 et 1300 €.

BARGE

Seul moyen de transport entre petite terre et grande terre, le coût de la traversée est de 15€ pour les VL, 2€ pour les deux roues, 30€ pour les TC et PL. Cela représente un budget annuel pour la DDSP entre 20 000 et 23 000€. Nous demandons la gratuité de cet unique mode de transport, comme cela était le cas en 2008/2009. Lors de notre visite, nous nous sommes entretenus sur ce sujet avec M.ABDU Issa, vice président du Conseil Général.

PARC VÉHICULE

LA DDSP à Mamoudzou (Grande Terre) dispose d'un parc de 35 VL dont 8 à l'arrêt. Faute de mécanicien, la sécurité publique ne dispose plus de garage pour le suivi et les réparations.

En découle un état catastrophique du parc automobile de la DDSP 976. Certains véhicules ont 11 ans, les sièges sont défoncés, les ceintures de sécurité bloquées, les pannes sont récurrentes dues aux conditions climatiques. Un véhicule neuf met 3 ans pour arriver de métropole, faute de plan prévisionnel de remplacement.

Nous demandons la mutualisation des moyens pour l'entretien des véhicules Police/Gendarmerie voir d'autres administrations. À noter qu'il n'est pas rare que Mayotte récupère les véhicules usager provenant de la Réunion.

ARMEMENT

Phénomène nouveau sur Mayotte, les interpellations sont de plus en plus musclées. Si les collègues sont équipés pour riposter, se pose la problématique de l'approvisionnement des munitions provenant de la Réunion. Ces dernières sont souvent en rupture.

ADS

Contrairement aux Gendarmes auxiliaires ou aux contractuels de l'éducation nationale, nos ADS ne bénéficient pas de l'indexation spécifique outre-mer (indexation à hauteur de 40%).

BRIGADE NAUTIQUE PAF MAYOTTE

Composée de 2 brigades de 10, en H24 (journée de 11 heures officiel + 1 heure avec l'accord du DDPAF pour pouvoir faire un 24/24), elle est équipée d'un semi rigide de 11 mètres motorisé en 2x300cv. Son 2^{ème} bateau est en panne. Les conditions climatiques avec un taux d'humidité important mettent à rude épreuve les matériels. Le nouveau directeur PAF semble conscient des besoins en entretien pour la sécurité des effectifs. Un second bateau et une remorque sont en commande, avec toujours des délais trop longs de livraison (3 ans).

STAND DE TIR

Les effectifs de la Police Nationale utilisent un stand militaire appartenant à la légion étrangère, situé à DAOUDZI, non sans contraintes.

Ce stand ne leur procure que 30 séances par an, ne permettant pas la validation des 3 tirs réglementaires annuels. En termes sécuritaire, se situant proche de la piste de l'aéroport et de la mer, les séances sont interrompues à chaque passage d'un avion ou d'un bateau... Enfin, les moniteurs, présents sur le stand de 7 h à 17h, ne disposent d'aucune structure pour se protéger des rayons UV du soleil, si ce n'est d'un bricolage de fortune.

À savoir que lors de la construction des nouveaux locaux de la DDPAF, était prévu un stand de tir, projet abandonné faute de budget avalé par le surcoût du bâtiment.

PAF

Les effectifs travaillent en vacation forte ou en 3x3.

Sur le contrôle frontalier, les fonctionnaires de la PAF gèrent l'aéroport et le port, il n'y a pas à ce jour, de possibilité d'interroger les fichiers sur le port. Se pose le problème des fichiers S sur une île qui commence à connaître quelques problèmes de radicalisation... L'interrogation par radio est ingérable, théoriquement le problème devrait disparaître en début d'année.

BRIGADE CANINE

La création de cette unité est actée, le véhicule équipé est arrivé, la formation des effectifs en cours. Les chiens, arriveront peut-être en janvier...

DÉMINEURS

Problème à Mayotte, il n'y a pas de démineur sur l'aéroport. Une revendication est sur la table de façon récurrente.



Pascal BOURGEOIS
Formateur National



Un nouveau commissariat de police pour fin 2020 ?

Il semblerait que nous soyons proche d'une phase de dénouement s'agissant de la problématique de la construction d'un nouvel hôtel de Police à Cayenne.

Pas moins de 8 sites ont été prospectés sur la capitale.

Des générations de Policiers ont suivi le seul syndicat, même s'il a changé de patronyme, à avoir œuvré plus de 40 ans durant.

Les Secrétaires Départementaux, Jean Claude LABRADOR, Christian VAINQUEUR, Jean Max ROSAMOND, Pierre THALES, Jean Luc JASON, Daniel ACHOUN y ont mis le cœur à l'ouvrage.

En 1997, alors que les lois relatives à l'amiante dans les constructions faisaient fermer des bâtiments publics, c'est l'omerta qui a prévalu sur le sujet en Guyane et ce n'est pas faute d'avoir agacé le micro par la redondance de ces questions tant sur le sanitaire que sur le volet opérationnel.

Des sites, puis des commissariats étaient annoncés, soit budgétisés mais jamais financés, soit clairement en projet devenant obsolète remplacé par un nouveau projet.

La Guyane a même été en tête du classement pour obtenir son commissariat, étant entendu que sa vétusté et son incapacité à être fonctionnel n'ont pu et ne pourront jamais être reniées par quiconque.

Faire participer le commissariat de Cayenne au concours d'images des commissariats les plus désolants de la République serait mettre la main mise sur le concours d'entrée. A coup sûr, il n'y aura pas match, au pire quelques égalités.

La Guyane malheureusement a dû subir non pas une rétrogradation ou un report mais une éjection car le financement prévu à l'époque avait servi à reconstruire le CRA de Vincennes qui avait pris feu.

Malgré toutes ces « malchances », toutes ces péripéties, tous ces dangers opérationnels et sanitaires.... Nous n'y sommes pas encore...

Le PR était en visite en Guyane du 26 au 28 octobre 2017. Il était accompagné entre autres, du Président de la Commission Européenne, de 4 ministres de la République, du DGPN, du DCPAF adjoint et du DPAFI. Des annonces ont été émises lors de cette visite sur la thématique de la sécurité :

- L'expulsion des étrangers en cas de commission d'infractions pénales
- L'augmentation des effectifs
- La construction d'un Hôtel de Police sur le site de l'ancien hôpital Saint Denis, devenu ancien Campus Saint Denis.

Les premiers coups de pioches sont espérés pour mars 2018.

La fin des travaux qui se ferait en 2 tranches étant prévue en fin 2021 avec une demande du Président pour fin 2020.

Ce nouvel Hôtel de Police devrait apporter confort et modernité à l'ensemble des collègues de la SP, de la PAF mais aussi de la PJ avec 1 stand de tir.

Le combat continue pour avoir des structures de tir et de formation de niveau supérieur sur l'ancien site du Camp du Tigre, zone située entre le Camp du Tigre et l'Économat de l'Armée.

Les délégués UNITÉ SGP POLICE soutenus par le Bureau National n'oublient pas les revendications concrètes pour améliorer les conditions de travail des collègues Guyanais :

- Classer la Guyane en statut de SUEP
- Renforcer les effectifs
- Passer la CDI à 4 sections de 25 dont au moins une section formée au module SPI 4G
- Créer une Unité territoriale distincte de l'unité Aéroportuaire
- Doter le personnel de la BAC et CDI (HK-G36, Taser, LBD 40/46, grenades de désencerclement, Bâtons télescopiques de défense, boucliers balistiques souples, casques balistiques)
- Former le personnel SP de nuit au maintien de l'ordre pour gérer les situations le temps du rappel de la CDI
- Créer une unité hospitalière pour minimiser l'emploi d'effectifs à ces missions
- Mettre en œuvre une unité départementale de transferts et de gardes
- Mettre en place une gestion de la Police d'audience et des transferts au TGI par les gendarmes
- Assurer la présence du commandement local sur le terrain pour favoriser les remontées d'informations
- Permettre le retour au bout de trois ans des jeunes ADS qui ont servi en Guyane
- Revoir les textes sur l'Indemnité de Sujétion Géographique instituant une rupture d'égalité entre les collègues des départements offrant l'ISG.



Willy RANGUIN
Secrétaire Régional
Guyane



Inscription du commissariat de Basse-Terre dans le plan triennal

Le Commissariat de Police de Basse-Terre est enclavé dans le centre-ville du chef-lieu du Département où transite chaque jour, trente mille personnes venant y travailler ou faire leurs courses.

S'y trouvent également : la Préfecture, le Conseil Régional, Le Conseil Départemental, le Palais de justice, la Maison d'arrêt, le Centre Hospitalier, de même que toutes les autres directions de l'État, quatre lycées et divers autre établissements scolaires.

Quant aux effectifs de la Police Nationale, ils sont au nombre de 85 fonctionnaires tous corps confondus, dont 65 CEA.

Actuellement **ce commissariat est dans une situation d'urgence absolue** en raison de sa vétusté, sa non-conformité aux risques antisismiques, son exigüité, ainsi que son manque criant d'effectifs et de matériel.

Le fonctionnaire de Police s'y trouvant affecté est en danger permanent !

Il faut juste espérer que la Guadeloupe soit épargnée d'un tremblement de terre d'une forte intensité, car il est clair que ce commissariat ne pourrait résister à une telle catastrophe.

De plus **il est « submergé » de tâches indues** et est amené tous les jours à composer pour assurer le strict minimum permettant au service public police de survivre en ce lieu.

Il est souvent demandé au fonctionnaire de s'extraire de son cœur de métier afin d'assurer au quotidien la mission première des effectifs de la CSP de Basse-Terre, en l'occurrence les extractions de la maison d'arrêt pour le Parquet.

La conséquence flagrante est : que **le chef-lieu se retrouve complètement dépourvu de patrouilles motorisées** ou autres pendant des heures.

Petite anecdote : il n'y a pas si longtemps, un commandant de police (plus précisément l'adjoint au chef de service) s'est retrouvé seul à gérer un accident de la circulation, faute d'effectifs. Sans compter que la BAC, pour pallier le manque d'effectifs, est souvent mise à contribution pour effectuer les missions de Police secours, que les effectifs de la BSU croulent sous les dossiers et les tours de permanences qui reviennent très souvent. Ce qui alourdit considérablement la tâche des fonctionnaires de cette unité.

Et pour ne rien changer, nous avons **une délinquance grandissante** de plus en plus persistante qui plonge le Chef-lieu dans un climat d'insécurité permanent.

Le bureau Départemental n'a de cesse de dénoncer les conditions déplorables dans lesquelles travaillent les hommes et les femmes dans ce Commissariat et de condamner fortement la surdité dont fait preuve actuellement le Ministre de l'Intérieur à l'instar de ses prédécesseurs.

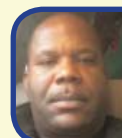
Très récemment lors du passage du Président de la République dans notre région, plus précisément en Guyane, à notre initiative, des fonctionnaires de police venus des quatre horizons du département, se sont rassemblés devant le commissariat Basse-Terre, pour faire entendre leur colère et leur indignation.

Mais surtout pour demander au chef de l'État que la Guadeloupe ne soit pas oubliée dans le plan de recrutement, à hauteur de 10000 effectifs dans les années à venir, et qu'enfin, la construction d'un nouveau commissariat à Basse-Terre soit inscrite de toute urgence dans les projets immobiliers du Ministère de l'Intérieur pour les trois prochaines années afin qu'un jour, les policiers puissent y travailler dans conditions décentes sans une épée de Damoclès en permanence au-dessus de leurs têtes...

Il faut mettre fin à leur exaspération persistante plus que justifiée !

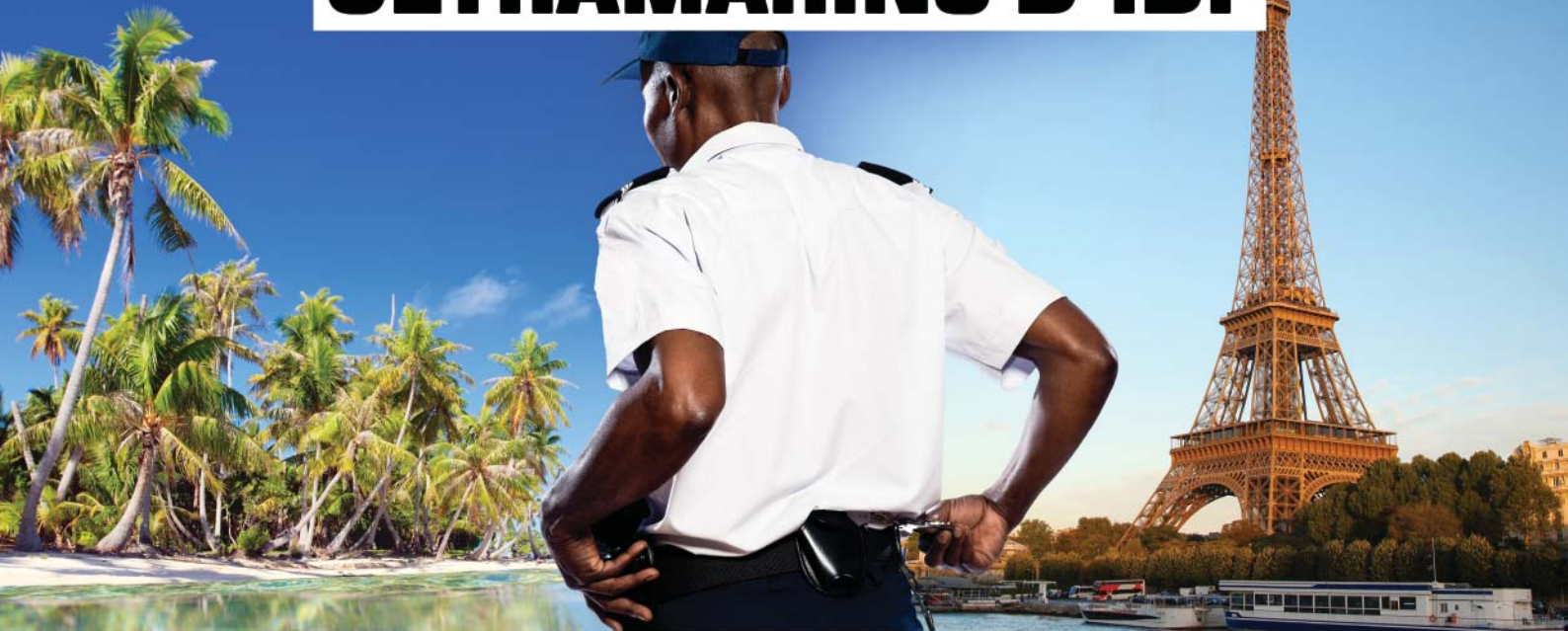
Parce qu'au sein de la République Française, on ne peut laisser des hommes et des femmes travailler dans de telles conditions... D'autant que sous l'impulsion de notre organisation syndicale, un projet de réhabilitation de l'ancienne gendarmerie de Basse-Terre, située au champ d'Arbaud, qui permettrait le relogement de tous les services de police du Chef-lieu a été récemment validé par la DPAFI, la DRCPN, la DG et la DCSP.

NOTRE COMBAT NE S'ARRÊTERA JAMAIS !



Patrice ABDALLAH
 Secrétaire Départemental
 Guadeloupe

ULTRAMARINS D'IDF



Un véritable soutien pour les Ultramarins en métropole

Nous nous sommes rendus compte que les nombreux fonctionnaires ultramarins affectés en région parisienne n'étaient pas assez représentés au niveau de notre administration de tutelle.

Souvent livrés à eux, même lorsqu'ils arrivent en métropole, sans lien d'attache, les ultramarins se tournent généralement vers des associations d'utilité publique ne possédant pas les moyens d'actions d'une organisation syndicale.

UNITÉ SGP POLICE se devait de réagir et apporter une réponse.

Seuls, sans logement et sans repères, nos collègues originaires des DROM-COM éprouvent des difficultés tant sur l'aspect professionnel que sur l'aspect social.

C'est pourquoi la région IDF a décidé d'agir pour l'intérêt des ultra-marins, et cela, en parfaite coordination avec notre bureau national.

NOS ACTIONS SE METTENT EN PLACE, de manière progressive : nous avons déjà été reçus par Madame Ericka BAREIGHTS, devant la lenteur du Ministère de l'Intérieur à appliquer les directives du Ministère de la Fonction Publique concernant les CIMM (Centres d'Intérêts Matériaux et Moraux). **Nous suivons de très près** les déclarations du Président de la République et du gouvernement qui s'intéressent aux principaux dossiers DROM-COM, notamment celui des **CONGÉS BONIFIÉS** mais aussi celui de la **PRIME DE CHERTÉ DE VIE DANS LES DROM-COM**.

Nous irons porter, sous le contrôle de notre Bureau National, les problématiques des ultramarins auprès des Ministères concernés.

Nos objectifs :

Notre section va nous permettre d'harmoniser nos idées et d'organiser des actions en se fixant des objectifs précis :

- Briser l'isolement des ultramarins
- Exercer des actions communes (recours TA)
- Renseigner sur la réglementation spécifique aux fonctionnaires ultra marins ou sous contrat,
- Accompagner dans les démarches administratives (congés bonifiés, prime d'installation spécifique, mutation...)

- Organiser des groupes de réflexions
- Le logement
- La continuité territoriale

Pour optimiser la pertinence et l'interaction du groupe de réflexions, nous avons opté pour le développement des réseaux sociaux (WhatsApp, Facebook...). De cette façon, nous offrons la possibilité à tous nos membres de s'exprimer.

Un groupe de référents, réparti en périphérie de l'Île de France, est chargé de relayer les informations et de répondre aux interrogations de nos collègues. Le bureau Outre-mer se situe au siège de la région UNITÉ SGP POLICE IDF, 66 rue des Orteaux 75020 Paris.

Nos actions et nos projets :

À la demande du groupe de réflexion, nous avons mis en place **un livret DROM-COM** permettant aux membres de disposer d'informations, d'harmoniser nos idées et de **mettre en place des événements afin de rassembler** tous ceux qui souhaitent rencontrer notre équipe et **partager un moment convivial** avec elle.

Des réunions seront également organisées dans chaque département du SGAMI IDF et nous permettront de **vous accueillir et de recueillir vos doléances**.

Notre équipe est à votre disposition, n'hésitez pas à nous contacter au 01 40 30 26 43.

Solidarité :

Suite aux intempéries qui ont frappé Saint-Martin, une soirée sera organisée prochainement afin de recueillir des dons, vêtements et autres pour nos collègues et leurs familles...



Jean-Yann WILLIAM
Secrétaire Départemental PAF IDF
Référent Ultramarins

LA NOTION DES CENTRES D'INTÉRÊTS MATÉRIEL ET MORAUX (CIMM)

La limitation de durée des mutations outre-mer pour les fonctionnaires actifs de la police nationale est fixée par l'art 28 du décret du 9 mai 1995 et par l'art 1^{er} de l'arrêté interministériel du 20 octobre 1995, modifié.

Elle a pour objectif le renouvellement des savoir-faire techniques, opérationnels et juridiques des effectifs.

Toutefois, **les fonctionnaires de police « originaires » des DROM ou COM sont mutés (postes polyvalents ou profilés) sans condition de séjour.**

Les critères pris en compte pour déterminer les droits d'un agent résident dans le centre des intérêts matériels et moraux, le Conseil d'État encadrant strictement les conditions permettant à un agent public de se prévaloir du transfert de ses intérêts, afin d'être définitivement affecté dans un département ou une collectivité outre-mer.

La notion de CIMM s'apprécie en principe au regard d'un ensemble d'éléments tels que **le lieu du domicile des membres de la famille de l'agent, son lieu de naissance ou**

celui de ses enfants, le lieu où l'agent et ses enfants ont effectué leurs études, ou encore le domicile avant l'entrée dans l'administration.

De plus, le Conseil d'État a apporté récemment une précision importante en soulignant que « la qualité d'originaire » s'appréciait à **la date de la demande de mutation.**

Enfin, l'article 85 de la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique, a modifié l'article 60 de la loi du 11 janvier 1984, en donnant une **priorité de mutation aux fonctionnaires qui justifient du centre des intérêts matériels et moraux dans l'une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle Calédonie.**

Suite à la parution de la Circulaire du 1^{er} mars 2017 par le Ministère de la fonction publique et du Ministère des outre-Mer, **cette disposition est d'application immédiate.**

LES REVENDICATIONS EN COURS POUR L'OUTRE-MER

Lors d'une audience à la DRCPN le 27 septembre 2017, UNITÉ SGP POLICE a proposé d'**avancer le mouvement Outre-Mer** à la CAPN de Mars, afin de permettre aux candidats retenus de mieux organiser leur départ au 1^{er} septembre.

À titre d'exemple, la Gendarmerie Nationale, qui pourtant relève du même Ministre de tutelle que nous, informe 10 mois à l'avance les candidats retenus sur une mutation Outre-Mer, sans précipitation, afin qu'ils partent en toute quiétude.

-À ce jour, le Ministère de l'Intérieur n'a toujours pas appliqué la loi n°2017-256 du 28 février 2017, ainsi que la circulaire interministérielle du 1^{er} mars 2017, relative au **centre des intérêts matériels et moraux (CIMM)** de nos collègues ultra-marins.

La transcription de cette priorité de mutation est toujours en gestation au sein du Ministère de l'Intérieur...

Votée sous la présidence de François Hollande, gageons que cette loi soit appliquée d'ici la fin du quinquennat d'Emmanuel Macron !!!

-**Amélioration de la formation et de l'avancement en Outre-Mer.**

En effet, l'administration ne ménage pas les fonctionnaires qui viennent en métropole suivre des formations spécifiques, puisque à l'instar de nos collègues venant de Polynésie, elle privilégie des « routings » de 55 heures de trajets, alors même qu'il existe des vols de 24 heures, beaucoup moins épuisants

pour les organismes.

Pas sûr que les autorités locales transitent sur ces mêmes vols !

-**Révision des règles régissant la durée de service obligatoire en métropole** pour les lauréats du concours déconcentré en île de France. (En ramenant de 8 ans à 5 ans le délai minimal permettant d'obtenir un changement de région d'affectation).

-**Réciprocité des contrats** au même titre que ceux actuellement en cours au bénéfice des fonctionnaires métropolitains.

À l'identique des fonctionnaires exerçant en métropole, qui bénéficie des contrats Outre-Mer avec retour assuré sur leur région d'origine, il serait souhaitable que les ultra marins puissent à leur tour rejoindre la métropole pour une durée déterminée avec retour sur la région d'origine, afin de suivre des enfants malades, en études ou pour bénéficier d'un avancement.

-Au bénéfice des fonctionnaires originaires de Nouvelle Calédonie et de Polynésie

- **Prise en charge des frais de voyage** (Congés bonifiés), au même titre que les fonctionnaires originaires des DROM, ou de St PIERRE et MIQUELON.
- **Octroi d'une prime d'installation** pour les jeunes fonctionnaires calédoniens affectés en métropole.

Derrière l'image de carte postale, se cachent quelques fois des désillusions de taille.

En effet, une mutation vers les DROM-COM ne doit pas se faire sur un coup de tête, mais doit être mûrement réfléchie, avec toute la famille.

Adaptation au climat, à la vie locale, aux risques de maladies tropicales (Zika, Chicungunya...), sont des facteurs à prendre en compte dans le choix final.

L'administration ne facilite pas cette prise de décision, car trouver des informations propres à l'Outre Mer relève du parcours du combattant.

Aussi, vous trouverez à la suite un tableau générique qui regroupe, en fonction des destinations, les durées de séjour, ainsi que les régimes de rémunération qui s'y rapportent.



Jean-Christophe COUVY
Délégué National
Secteur Paritarisme

MUTATIONS EN OUTRE-MER

RÈGLES DE MUTATIONS

Les fonctionnaires originaires des DROM ou COM sont mutés (postes polyvalents ou profilés) sans condition de séjour.
Les fonctionnaires non originaires sont mutés (postes polyvalents ou profilés) en condition de séjour sauf pour :
Les fonctionnaires mariés ou pacsés à des originaires et de ce fait mutés sans condition de séjour.

ATTENTION:

Il appartient au représentant de l'État dans le département ou la collectivité Outre Mer concerné, de déterminer le service d'affectation, après avis de la CAPL.

De plus, les viviers Guyane, Mayotte et Saint Martin sont définitivement supprimés.

INDEMNITÉ DE SUJETION GÉOGRAPHIQUE

L'indemnité de sujétion géographique est payable en trois fractions égales :

- une première lors de l'installation du fonctionnaire dans son nouveau poste ;
- une deuxième au début de la troisième année de service ;
- une troisième au bout de quatre ans de service.

Pour ces versements, le traitement indiciaire de base à considérer est celui perçu par le fonctionnaire pour le versement de la première fraction de l'indemnité de sujétion géographique.

Chacune des fractions de l'ISG est majorée de 10% pour le conjoint, le concubin ou le partenaire d'un PACS et de 5% par enfant à charge.

INDEMNITÉ DE SUJETION GÉOGRAPHIQUE POUR MAYOTTE UNIQUEMENT

L'indemnité de sujétion géographique est versée en quatre fractions annuelles égales :

- une première lors de l'installation du fonctionnaire sur son nouveau poste ;
- une deuxième à la fin de la deuxième année de service ;
- une troisième à la fin de la troisième année de service ;
- une quatrième au bout de quatre ans de service

Chacune des fractions de l'ISG est majorée de 10% pour le conjoint, le concubin ou le partenaire d'un PACS et de 5% par enfant à charge.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES MUTATIONS OUTRE-MER

TITRE	LIEU	DURÉE DE SÉJOUR	TYPE D'AFFECTATION	TRAITEMENT	SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT	ALLOCATIONS FAMILIALES	INDEMNITÉ DE SUJETION GÉOGRAPHIQUE
Département	Guadeloupe	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	NÉANT
Département	Martinique	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	NÉANT
Département	La Réunion	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,35 + 13,8% du traitement net.	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	NÉANT
Département	Mayotte	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	-2016 : Traitement Brut x 1,30 -À partir de 2017 : Traitement Brut x 1,40 Prélèvements sociaux peu élevés = gain financier de 6% environ par mois. Aide au logement tous les mois de 200€ en moyenne (en fonction du loyer, de l'indice du fonctionnaire...). 1 annuité de retraite au bout de 3 ans de séjour	Taux Métropolitain	Taux Métropolitain, uniquement pour les fonctionnaires originaires de métropole. Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	-2016 - 21 Mois de traitement indiciaire de base. -À partir de 2017 - 20 Mois de traitement indiciaire de base.
Département	Guyane	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40 1 annuité de retraite au bout de 3 ans de séjour	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13% Allocations familiales dès le 1 ^{er} enfant.	-16 Mois de traitement indiciaire de base pour DPAF Matoury. -20 Mois de traitement indiciaire de base pour DPAF St Laurent du Maroni et St Georges de l'Oyapock. -14 Mois de traitement indiciaire de base pour tous les autres services en Guyane.
Collectivité	Saint-Martin	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40 1 annuité de retraite au bout de 3 ans de séjour	Taux Métropolitain	Taux métropole minoré de 13%	13 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	St Pierre et Miquelon	4 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,40 + 30,67% du traitement net	Taux Métropolitain	Régime local CPS	6 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	Nouvelle Calédonie	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé	Traitement Brut x 1,73 pour Nouméa Traitement Brut x 1,94 pour Tontouta	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	5 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	Polynésie	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé Statut Police Nationale	Traitement Brut x 1,84	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	5 Mois de traitement indiciaire de base
Collectivité	Wallis et Futuna	3 ans *	MVT Polyvalent et Profilé Statut Police Nationale	Traitement Brut x 2,05	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	Taux Métropolitain x coefficient du territoire	9 Mois de traitement indiciaire de base

* Prolongation 1 an possible (Si avis favorable de la hiérarchie et Préfet)

À VOUS LES CHÈQUES-VACANCES !



Nouveau

Une bonification
de **35%** pour les
- de 30 ans

Actifs ou retraités de la fonction publique de l'État, **épargnez quelques mois** et bénéficiez d'une **bonification de l'État**.

Profitez pleinement de vos **Chèques-Vacances** auprès des **208 000 professionnels du tourisme et des loisirs**.

Et avec **e-Chèque-Vacances** vous pouvez désormais régler vos prestations sur internet.



Pour toute information :

> sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr

> par téléphone : **0 806 80 20 15**

Service gratuit
+ prix appel



CE QUE LA RÉFORME DES CYCLES HORAIRES DIT DE L'ÉTAT DE NOTRE INSTITUTION POLICIÈRE

Il y a maintenant plus de trois ans de cela, le syndicat UNITÉ SGP POLICE FO formulait un triple constat concernant les unités dites « de service général », c'est-à-dire celles qui assurent le service public police en général et les interventions police-secours en particulier, de façon continue jour et nuit.

En premier lieu, l'organisation syndicale notait que les policiers affectés au sein de ces unités sont ceux qui effectuent le travail le plus difficile, les horaires les plus pénibles et qui disposent de la moindre considération de la part de la haute hiérarchie policière. Dans un second temps, ces unités de service général sont aujourd'hui désertées par des fonctionnaires qui aspirent à pouvoir garder un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle. En troisième lieu, alors que notre police doit assurer un service public police vingt-quatre heures sur vingt-quatre, dimanches et jours fériés compris, pas nombreux sont ceux qui acceptent de travailler sur un rythme qui ne permet de disposer que d'un week-end sur six de repos.

Sur la base de ce constat, des militants se mettaient au travail et proposaient une réforme complète des cycles horaires, en mettant sur pied, notamment, un nouveau cycle de travail dit « à vacation forte », de nature à améliorer la socialisation du policier, et permettant, par voie de conséquence, de recréer une attractivité vers les unités évoluant sur ce régime de travail.

Las, c'était sans compter sur l'inertie dont est capable notre administration, pour s'opposer à une évolution sociale que la très grande majorité des policiers concernés appelle pourtant de ses vœux. Il aura fallu se battre pied-à-pied, au plus haut niveau du ministère de l'Intérieur, pour que le ministre – Bernard Cazeneuve à l'époque – finisse par exiger de son administration l'expérimentation de ce nouveau cycle de travail. Partout où il a été expérimenté, celui-ci a été très largement plébiscité par les policiers de terrain.

Aujourd'hui encore, dans de nombreux départements comme sur le Loiret, l'Hérault, la Haute-Vienne... l'administration police, avec l'aide des préfets, met tout en œuvre pour créer artificiellement les conditions de l'échec de cette réforme.

Alors pourquoi diable une position aussi intransigeante de notre administration ? Et surtout, que dit cet acharnement de l'état de notre institution policière ?



La réponse à la première question est assez simple. Depuis une vingtaine d'année maintenant, la hiérarchie policière n'a cessé de dénigrer le travail des unités de service général, **leur préférant de plus petits groupes, libres de leurs mouvements et dédiés à alimenter « les mensonges » – non pardon les statistiques – de la délinquance.** Il faut bien comprendre que pendant qu'un équipage de trois policiers effectue ses missions de police-secours, en répondant aux attentes de nos concitoyens, il n'est pas disponible pour verbaliser des infractions au code de la route ou

pour réaliser des interpellations **plus ou moins productives** en matière de lutte contre l'insécurité, mais très

“pas nombreux sont ceux qui acceptent de travailler sur un rythme qui ne permet de disposer que d'un week-end sur six de repos”

« bancable » en matière de statistiques des faits élucidés.

Ainsi, pendant que les Groupes de Sécurité et de Proximité (GSP), les Groupes d'Appui Judiciaire (GAJ), les Brigades Anti-Criminalité de jour (BAC), les Unités Territoriales de Quartier (UTeQ) ou encore les Brigades de Surveillances de Terrain étaient créées ou renforcées, les brigades de roulement voyaient leurs effectifs fondre comme neige au soleil et leur hiérarchie détourner leur intérêt de celles et ceux qu'ils considèrent finalement comme la cinquième roue du carrosse.

Outre l'hyperspécialisation des groupes, qui permet d'alimenter les impostures – je voulais dire les statistiques – précitées, **ce morcellement de la police en une myriade d'équipes a un autre avantage non moins primordial. Il relève en effet d'un principe politique vieux comme le monde : diviser pour mieux régner.** Là où d'importantes unités étaient difficiles à manœuvrer, car faisant preuve d'une grande cohésion, des petits groupes sont bien plus malléables pour qui sait manier un tant soit peu la bonne vieille technique de la carotte et du bâton.

La réponse à la question de savoir ce que dit de notre institution, ce refus de la réforme des cycles de travail découle en partie des éléments précités, mais pas uniquement.

Cette incapacité à se réformer met au jour, tout d'abord, **une institution devenue totalement dépendante à la politique du chiffre.**

L'accoutumance aux statistiques, érigées en dogme, est chronique. Pas un service n'échappe aux tableaux de bord, aux états journaliers, hebdomadaires, mensuels, annuels, aux objectifs chiffrés, toujours plus importants au fur-et-à-mesure que le temps passe. Là où les chiffres ne devraient représenter qu'un outil de pilotage des services, à condition d'être fiables, ils sont, depuis longtemps déjà, devenus un objectif en soi. Peu importe le flacon, pourvu qu'on ait l'ivresse !



Cette infirmité réformatrice, sur fond de mise en statistiques de la vie policière, met également en exergue l'indifférence totale de la haute hiérarchie policière pour ce qui subsiste du – pardon du gros mot – « service public police ». Que nos concitoyens attendent qu'un véhicule puisse intervenir rapidement en cas d'appel à police-secours, la plupart des commissaires et officiers s'en moquent comme de leur première feuille de chêne. Ce n'est pas ce qu'on leur demande.

Le bonheur est dans la prime de performances. Ils se révèlent d'ailleurs incapables, dans leurs multiples outils de surveillance, de répondre à une question pourtant très simple : combien d'appels police-secours nécessitant réellement une intervention ne peuvent être réalisés faute d'équipage disponible ?

L'inertie administrative, mise au service de cet immobilisme, dit également une autre chose importante : **la gestion court-termiste de notre institution, sur fond de pressions politiques du même type.** Un commissaire, comme un élu ou un ministre d'ailleurs, ne reste pas en place bien longtemps, cinq à six ans tout au plus. Inutile donc d'aller déranger ces augustes personnages avec un projet de réforme qui ne produira des effets qu'à l'échéance de dix ou quinze ans. Les commissaires se contentent de « gérer au mieux » les bons moments et les mauvaises années, pendant que les politiques exigent des réformes produisant des effets rapides, dont ils pourront tirer les fruits en matière électoraliste. Entre les deux, les préfets sont là pour mettre de l'huile dans les rouages, afin d'assurer une navigation sur des océans les plus calmes possibles. Et puis, dans un système considéré comme infaillible, toute défaillance ne peut être que d'origine humaine. Dans ce cas, ces petits et grands commis de l'État accepteront, en général sans sourciller, une humiliation publique, confirmée en CAP ou en conseil des ministres, pour rebondir quelques mois ou quelques années plus tard.

Pourtant, notre institution police demande, depuis des années déjà, une transformation d'une telle profondeur et d'une telle ampleur, que les effets qu'elle pourrait produire ne peuvent aujourd'hui être espérés qu'à une échéance d'une dizaine d'années. Et plus on attend, plus on prend de retard et plus les réformes mettront du temps à s'installer, pour engendrer une amélioration notable et acceptée.

Par ailleurs, l'immobilisme ambiant dit également la façon dont la **sécurité publique, la plus grande direction de la police nationale, s'est diversifiée ces dernières années. En cherchant à avaler un maximum de compétences, cette direction a perdu de vue sa vocation première de généraliste.** Voie publique, investigation, ordre public, renseignement... À elle seule, la sécurité publique prétend aujourd'hui tout savoir-faire, au risque, à vouloir être bon à tout, d'être considéré comme bon à rien. À force d'enfler, le mastodonte est devenu ingouvernable et irréformable.

Outre la réforme des cycles de travail, celle de « la police de sécurité du quotidien », annoncée par le Chef de l'État lui-même, est un bon exemple de l'état de la situation. Depuis des semaines, les directeurs départementaux de la sécurité publique et leur staff sont paralysés à l'idée de devoir appliquer cette « nouvelle » réforme, pourtant indispensable au rapprochement police/population, que tout le monde appelle de ses vœux ou presque. Tellement habitués à devoir fonctionner à moyens constants – notamment du temps des vaches maigres en matière d'effectifs – ils ne savent comment répondre à l'injonction paradoxale qui consiste à maintenir « les bons chiffres » tout en permettant aux policiers de cesser de courir d'une urgence sur l'autre pour remettre pied à terre au service de nos concitoyens.

“il faudra bien dégager des priorités, afin de mener à bien une réforme globale, qui permettra de redonner, aux nombreux policiers qui l'ont perdu, du sens à leurs missions quotidiennes.”

Dans ce contexte, il faudra bien dégager des priorités, afin de mener à bien une réforme globale, qui permettra de redonner, aux nombreux policiers qui l'ont perdu, du sens à

leurs missions quotidiennes.

La première de ces priorités est bien entendu liée à la politique du chiffre. Son abandon est la condition sine-qua-non pour parvenir à tous les autres objectifs. Une fois abandonnée ou plutôt remise en perspective de ce qu'elle n'aurait jamais dû cesser d'être, l'institution pourra se concentrer sur l'essentiel :

- Renforcer un service public police-secours rendu attractif pour les policiers et disponible pour nos concitoyens.
- Recréer une police du quotidien qui, par son caractère proactif, permet de recueillir du renseignement et de décharger les services d'investigation d'une masse de contentieux qui pollue son action au quotidien.
- Renforcer et réformer l'investigation, afin de rendre aux enquêteurs leur motivation et de recréer de l'attractivité.
- Réformer le domaine de l'ordre public et celui du renseignement pour décharger la sécurité publique de missions qui relèvent de directions spécialisées.

Enfin, est-il besoin de rappeler que, pour être menée à bien, une telle réforme nécessitera des moyens importants, un volontarisme à toute épreuve et une prise en compte des légitimes aspirations des policiers de terrain ?



Stéphane LIEVIN
Délégué UNITÉ SGP POLICE



L'UNITÉ ÉQUESTRE DU NORD

Le secteur Communication d'UNITÉ SGP POLICE s'est rendu à Lille à la rencontre des collègues de la seule unité équestre en France hors région Parisienne, l'Unité Équestre Départementale 59 (UED 59).

Elle est implantée au centre hippique des 3D de Ronchin, situé à moins de 5 kilomètres de la DDSP et du centre-ville de Lille et à moins de 2 kilomètres du stade Pierre Mauroy, accessible par piste cavalière.

Cette brigade compte 6 chevaux (des Boulonnais), et 12 cavaliers (5 femmes et 7 hommes) issus d'un recrutement national et sélectionnés pour leurs qualités équestres et professionnelles.

L'accueil de ces collègues a été particulièrement chaleureux à notre égard, et ils nous ont proposé une démonstration mettant en exergue leur maîtrise de ces chevaux imposants dans des situations d'intervention de police.

Après avoir effectué des tours de piste aux trois allures (pas,

trot et galop), ils se sont mis en situation où ils doivent repousser des manifestants. Le plastron était repoussé sans aucun problème par l'animal, en nous précisant que cette réaction de l'animal n'est pas naturelle, le cheval étant d'une nature plutôt peureuse.

Par la suite, les chevaux ont été soumis à diverses agressions physiques (le plastron sautait en s'accrochant à son encolure), sonores (des coups de feu par munition à blanc, à des jets de grenades détonantes, à des coups de matraque portés sur un bidon vide), et visuelles (fumigène). Tout cela pour attester du travail accompli par l'équipe encadrante et par les cavaliers pour transformer un cheval de trait de plus de 850 kilogrammes en monture policière fiable et efficace. Et le résultat est là. Les chevaux ne bronchent pas à l'environnement hostile. Ils répondent parfaitement aux ordres de leur cavalier. Enfin, des exercices d'interpellation d'auteur tentant de prendre la fuite nous ont une fois de plus bluffé par leur efficacité.

À l'issue de cette démonstration convaincante, nous nous sommes rapprochés des collègues.

Nous nous sommes entretenus avec Christophe DELANNOY, chef de l'UED, Alexandre VICIANA, moniteur d'équitation qui s'occupe de la formation des chevaux et Yannick DELECROIX Formateur TSI.

Christophe est affecté à l'Unité Équestre de Lille depuis sa création, fin 2015. Il a intégré la Police en 1994 à l'ENP de Roubaix. Puis il a fait ses armes à la CRS de Lagny sur Marne. Il a fait un stage Moto en 1996, qu'il a réussi. De Janvier 1997 à la création de l'Unité Équestre, il était motard dans la Police. En 2013, bloc OPJ en poche, il a fait un peu de procédure, toujours dans le domaine autoroutier en CRS.

Alexandre est entré dans la Police en 2004 au CFP de Sancerre. Puis a été affecté au commissariat de Saint-Denis (93) pendant 3 ans. À l'issue, il a intégré la Brigade Équestre de la Courneuve où il a passé son moniteurat d'équitation. Il a participé à la formation des chevaux et des collègues sur une partie purement équestre et sur une partie plus spécifique du métier de policier à cheval.

Ensuite, il a été affecté à la PAF de Roissy Charles De Gaulle durant un an et demi pour convenance personnelle. En Juillet 2017, il a intégré l'UED 59 où il a pris en charge la formation des chevaux et des collègues, conjointement avec Yannick DELECROIX, en partant d'une équitation classique pour la faire évoluer sur des techniques police comme le maintien de l'ordre. Il a mis ses compétences équestres au service du groupe.

Quant à Yannick, après avoir passé son concours de gardien de la paix, il est allé en formation au CFP de Béthune en Février 1996. Sa première affectation a été le commissariat d'Herblay dans le 95 en brigade de nuit. Rapidement, il a intégré la BAC Herblay. En 2000 il a été muté au central de Lille en BAC. Ensuite, il est devenu formateur au CDSF 59, à la formation continue. Étant cavalier et propriétaire de chevaux, il fait les formations GTPI pour l'unité équestre du Nord.

FINANCES

À l'époque de la création de cette unité, la condition de sa mise en place dépendait d'un coût quasi nul pour l'administration. Le système « D » s'est alors mis en place. Le choix des chevaux s'est porté sur le « Boulonnais ». Leur achat nécessitait la somme de 21.000 euros pris en charge par la région des hauts de France à hauteur de 30%, par le syndicat hippique Boulonnais à hauteur de 20% et par le fond « d'Encouragement aux Projets Équestres Régionaux Ou Nationaux » (EPERON) financé par les enjeux sur les courses hippiques à hauteur de 50%. Ces partenaires souhaitent promouvoir une race équine en déclin. Deux chevaux ayant développé des affections pathologiques les empêchant de poursuivre leur engagement au sein de l'UED, un achat de deux nouvelles montures est en projet avec le soutien financier de la région à hauteur de 7000 euros.

La métropole Européenne de Lille participe quant à elle, à la prise en charge financière de l'hébergement et de la nourriture des chevaux à hauteur de 23760 euros par an.

Sur invitation du Syndicat Hippique Boulonnais, les collègues se sont rendus au mois de mars dernier au salon de l'agriculture pour présenter les chevaux et leur travail.

L'EMPLOI

L'unité assure des missions de patrouille dans les parcs urbains, comme celui du Héron à Villeneuve d'Ascq, ou le Bois de Boulogne à Lille et en centre ville. Ces patrouilles se font d'initiative. Leur but est avant tout de faire de la sécurisation, mais également de l'anticriminalité. Les collègues peuvent même relever des infractions routières



quand ils les constatent. Enfin, faisant partie du SOPS, une de leur prérogative est le service d'ordre, que ce soit sur des manifestations sportives (comme des matchs de football), des manifestations culturelles (par exemple des concerts) ou encore sur des manifestations sociales. Pour encadrer ces manifestations, ils disposent d'un gilet tactique comportant l'étui de l'arme, d'un casque MO, des protections pour les tibias, les genoux, les malléoles externes, adaptés à la pratique de l'équitation et une matraque en caoutchouc plus longue disposée sur le cheval. Les chevaux sont équipés d'une visière de protection en plexiglas glace pour préserver leur chanfrein et leurs yeux, ainsi que de protections des membres antérieurs pour leurs articulations et leurs sabots.



LES ENTRAÎNEMENTS

Les entraînements servent à désensibiliser les chevaux aux agressions diverses, aux bruits (coups de feu, cris, détonations...), aux lumières fortes (fumigènes, lampes...) mais également à avancer quand l'ordre leur en est donné (alors que de nature, un cheval recule), et à répondre parfaitement aux ordres de leur cavalier.

Pour les collègues, c'est la garantie de maîtriser leur monture, d'adopter des gestes spécifiques en fonction de chaque situation (interpellation, manifestation, contrôle...) à pied et à cheval.

Enfin, ils profitent de ces moments pour débriefer certaines interventions.

Ces entraînements sont donc capitaux. Pourtant, il n'est pas rare que ces derniers soient annulés en faveur de besoins de service.

Yannick, le FTSI, n'est pas affecté exclusivement à la Brigade Équestre. Ses créneaux pour former cette unité sont très limités. Des blessures de cavaliers sont fréquentes. Le seul moyen de réduire leur nombre passe par l'entraînement régulier pour une meilleure maîtrise d'un animal qui pèse plus de 850 kg.



RAPPROCHEMENT POLICE POPULATION

Le cheval bien qu'impressionnant et pouvant être dissuasif sur des opérations policières, attire les gens qui souhaitent le caresser ou se faire prendre en photo à ses côtés.

Il dégage un sentiment d'empathie. Il crée un lien entre les policiers cavaliers et la population.

Ce rapprochement est plus que jamais nécessaire et d'actualité.



INTÉGRATION DANS L'UNITÉ

Un appel d'offre se fait dans le cadre des mouvements profilés nationaux. Le postulant doit déjà être titulaire du Galop 5. Il doit également avoir 3 ans de titularisation. Dès lors où le candidat remplit les critères, il sera soumis à une épreuve de GTPI, à des sélections à cheval et à un entretien avec un jury. À l'issue de ces tests, soit le candidat est retenu et intégré, soit il est déchu. Il n'existe pas de vivier pour cette unité. Une fois intégré, la formation du collègue se fait de manière continue. Après 2 ans dans une unité équestre, il reçoit le titre de cavalier de la police nationale.

Cavalier de la police nationale n'étant pas reconnu comme une spécialité (même si cela paraît assez paradoxal), il n'existe pas de vestiaire pour ces unités. De ce fait, lorsque les collègues ont besoin d'équipement spécifique cavalier (bottes, pantalons...), ils doivent en faire la demande par rapport à leur hiérarchie, qui leur fournira sur le budget de la DDSP.



Une partie des effectifs de l'UED59 avec, au sol, de gauche à droite Alexandre VIVIANA, Yannick DELECROIX, Frédéric MONCHEAUX (Délégué Permanent Secteur Lillois) et Fabrice DANIEL (Secrétaire National délégué zone Nord)

INTERVIEW DE LAETITIA DUPONT, GARDIEN DE LA PAIX À L'UED 59



Bonjour Laetitia, peux-tu te présenter ?

Bonjour, je suis Gardien de la Paix. J'ai intégré la Police Nationale par la porte des Adjoints de Sécurité en 2004, jusqu'en 2006 sur Créteil. J'ai fait mes classes en tant qu'élève gardien de la paix à Roubaix, puis à l'issue de ma formation, ma première affectation a été un retour à Créteil. Plus tard, j'ai rejoint l'état-major PJ au 36 quai des orfèvres, dans le service corail qui fait des synthèses judiciaires, puis un passage par l'ENP de Roubaix au poste de garde. De l'ENP, j'ai demandé mon affectation à l'Unité Équestre Départementale du 59 que j'ai rejointe fin 2015.

Pourquoi avoir choisi cette unité ?

Je suis cavalière dans le privé. J'étais à l'ENP au poste de garde et j'enviais fortement un retour sur la voie publique. Cette unité me permettait de lier mon métier de policier et ma passion

pour le cheval. Et comme j'avais le niveau Galop 5, requis pour intégrer cette unité, j'ai passé la sélection.

Es-tu satisfaite de ce service ?

Ce qui m'a plu dans mon service, c'est que nous avons reçu des chevaux qui n'avaient jamais été montés pour la plupart. On a dû faire tout un travail sur ces chevaux, apprendre à les désensibiliser pour qu'ils n'aient peur de rien.

Ensuite, la diversité des missions me correspond totalement. On effectue des patrouilles sur la voie publique et on intervient en sécurisation sur des manifestations de voie publique, des événements culturels et sportifs, comme l'enduro du Touquet, le Main Square Festival à Arras, le départ de la Transatlantique au Havre.

Quelle est votre compétence géographique ?

Notre compétence est départementale mais nous pouvons être amenés à nous déplacer au-delà en fonction des besoins, comme le départ de la Transatlantique au Havre, sur un match de football à Amiens ou par exemple au salon de l'agriculture à Paris.

Envisages-tu un changement d'orientation professionnelle ?

Pour le moment, je me plais à la Brigade Équestre. Nous avons un bon groupe, tout se passe bien, les chevaux évoluent positivement. Je n'envisage donc pas de bouger de ce poste.



LA GARDE À VUE Une réforme nécessaire

SIMPLIFIER LA RÉDACTION DES ACTES LIÉS À LA NOTIFICATION DE LA MESURE ET SURTOUT DES DROITS DES PERSONNES EN RÉTENTION JUDICIAIRE

- Des procès-verbaux plus synthétiques, couplés à un registre de garde à vue dématérialisé
- Un logiciel de rédaction de procédure commun aux deux forces de sécurité

Face aux contraintes de forme très importantes, notamment liées aux droits des personnes placées en rétention judiciaire, il semble aujourd'hui obligatoire d'alléger sérieusement la procédure de notification de la mesure et surtout des droits afférents à celle-ci.

Le procès-verbal de placement initial en garde à vue ou de reprise de garde à vue, qui devrait être couplé à un logiciel informatique gérant les demandes de droits et d'exercice de ces droits, **doit être très simple**.

En cochant simplement les onglets relatifs à la notification et à l'exercice des droits sollicités ; intégrant et complétant tout au long de la mesure de rétention les avis, les dates et heures d'avis, d'entretiens, d'exams médicaux éventuels, et identités des tiers, avocats ou médecins ; les actes pourraient utilement être intégrés au PV de notification de déroulement et de fin de GAV. Cela passe par la mise en service d'un **nouveau logiciel de rédaction de procédure (LRP) couplé au registre de garde à vue dématérialisé (e-gav)**. Ce LRP, actuellement en développement côté Police pour une mise en service en 2019, devrait être **commun aux services de la Police Nationale et de**

la Gendarmerie Nationale.

Il semble que ça ne soit pas le cas.

Or, d'une part, au niveau budgétaire dans une recherche d'économies et de mutualisation, comment expliquer que chacun développe son propre logiciel de son côté ?

D'autre part, en termes de logique pratique, les enquêteurs travaillant sur les mêmes textes légaux (CP et CPP) devraient avoir les mêmes trames de procédures.

Cela permettrait de travailler sur une procédure ou en suite de procédure à partir d'un serveur informatique central, depuis n'importe quel poste informatique LRP, quelque soit le service de police ou de gendarmerie sur l'ensemble du territoire national. L'échange d'informations et la transmission de procédures ou d'éléments de procédures entre services PN / GN serait grandement facilité.

Pour les procédures « sensibles », il restera toujours la possibilité pour le « directeur d'enquête » ou pour son chef de service de verrouiller la procédure avec un code. Les chefs de service comme les magistrats disposeront toujours d'un accès privilégié et sécurisé au logiciel dans tous les cas.

SUPPRIMER, AMENDER OU AMÉNAGER LES 3 NOUVEAUX DROITS DES PERSONNES GARDÉES À VUE APPLIQUÉS DEPUIS LE 15 NOVEMBRE 2016

Les enquêteurs ont mal vécu ou mal perçu l'intérêt des nouvelles obligations imposées par la loi de juin 2016, faisant suite aux directives européennes et au rapport BAUME. Ils ont été assimilés légitimement par nos collègues à une défiance vis-à-vis de leur travail, mais également **ont été subis comme de nouvelles contraintes de « forme »**.

-L'article 63-4-3-1 du Code de Procédure Pénale (CPP) oblige désormais l'Officier de Police Judiciaire (OPJ) à **aviser l'avocat de la personne en garde à vue de tout déplacement** de cette dernière.

-L'article 61-3 du CPP prévoit que **l'avocat de la personne en GAV assiste aux opérations de reconstitution et aux séances d'identification** (par victime ou témoin).

-Enfin, l'article 63-2 II du CPP a créé **un nouveau droit** de la personne en garde à vue de **communication** (entretien) **avec un tiers**.

C'est sur ce point que les enquêteurs policiers et gendarmes ont été les plus réticents, estimant que cette nouvelle contrainte pouvait également avoir **un impact négatif** sur le traitement du fond de l'enquête, avec des **risques de déperdition de preuves ou de**

pressions sur les victimes ou témoins.

Certes, la loi prévoit que l'OPJ peut différer l'exercice de ce droit, voire ne pas y donner accès dans des cas très particuliers. Mais, cela reste exceptionnel.

Dans tous les cas, l'enquêteur devra argumenter sur un procès verbal distinct les motivations de sa décision. Il sera d'ailleurs seul à assumer cette décision, alors que pour différer un avis à famille ou employeur, il faut solliciter l'accord du magistrat.

Une contrainte de plus... et du temps encore perdu sur le traitement de l'affaire.

Sur ce dernier nouveau droit, **UNITÉ SGP POLICE** relaye **le souhait de nos collègues de le voir supprimé, ou à minima profondément amendé**, laissant plus de latitude aux enquêteurs pour ne pas l'appliquer, avec une sécurité juridique renforcée.

Cette revendication vient en complément de la réflexion sur l'évolution potentielle des durées de garde à vue du régime général qui suit.

ÉVOLUTION DES DURÉES DE G.A.V. DU RÉGIME GÉNÉRAL

Le régime de garde à vue a connu une accumulation de réformes procédurales ces 20 dernières années, accordant davantage de droits aux personnes mises en cause, sans donner de moyens supplémentaires aux enquêteurs.

Le temps consacré aujourd'hui au traitement de la forme est d'ailleurs estimé à 80 % et obère de fait le temps consacré au « fond ». La règle de la **durée initiale de 24 heures n'a pas évoluée**.

Ces contraintes entraînent pression et stress sur les enquêteurs et par là même des **risques de vices de procédure**.

Même si l'on peut espérer une amélioration ou une simplification des actes liés à la garde à vue, nos collègues se demandent si sa durée ne pourrait pas être adaptée ?

D'une manière générale, toutes procédures criminelles devraient pouvoir se rapprocher de la durée prévue pour les régimes dérogatoires, notamment par rapport à celui des stupéfiants (**96 heures**). Le domaine terroriste conserve son cadre particulier permettant d'atteindre la durée exceptionnelle de 144 heures.

Pour les délits de droit commun punis d'une peine

d'emprisonnement, UNITÉ SGP POLICE propose une **évolution de la durée en fonction de la gravité des peines d'emprisonnement** établies par le code pénal.

Il faut prendre également en compte les contraintes liées aux prolongations de garde à vue.

À ce niveau d'ailleurs, **les entretiens par visioconférence devraient être généralisés** dans tous les services de police ou de gendarmerie. **Un effort important doit être fait pour équiper les services en matériel**. Cela permettrait d'éviter d'employer les effectifs pour les « escortes », détournés de leurs missions de voie publique.

Une durée initiale portée à 48 heures, pour une part importante des GAV appliquée aujourd'hui, **pour des délits de droit commun, pourrait aussi être envisagée**.

Les enquêteurs seraient moins confrontés aux contraintes matérielles et temporelles de prolongation de garde à vue, pour les majeurs uniquement.

La réflexion sur l'évolution des durées de garde à vue du régime général et sur l'application du droit d'entretien avec un tiers se décline de la sorte :

MAJEURS	Durée initiale de la GAV	Prolongation avec autorisation magistrat
Délit puni de moins 5 ans d'emprisonnement	48 heures Pas d'accès au droit de communication avec un tiers	PAS DE PROLONGATION
Délit puni de plus 5 ans d'emprisonnement	48 heures	24 heures + accès éventuel au droit de communication avec un tiers
Qualification initiale « Criminelle »	Identique au régime dérogatoire actuel (96 heures) avec accès éventuel à l'entretien avec un tiers au-delà des premières 48 heures	

GAV

24H

48H

MINEURS 16 à 18 ans	Durée initiale de la GAV	Prolongation avec autorisation magistrat
Délit puni de moins 5 ans d'emprisonnement	24 heures Pas d'accès au droit de communication avec un tiers	24 heures + accès au droit de communication avec un tiers
Délit puni de plus 5 ans d'emprisonnement	48 heures	24 heures + accès éventuel au droit de communication avec un tiers
Qualification initiale « Criminelle »	Identique au régime des majeurs (cf tableau du dessus)	



Michel CHOUIPPE-MACE
Référént National
Secteur Investigation/RT



LES ÉTATS GÉNÉRAUX DE LA POLICE FRANCILIENNE

La Tribune Bleue

POLICE et PATRIE

État d'urgence pour notre métier

Cher(e)s Collègues,

Les racines historiques de notre organisation alimentent en permanence notre volonté de nous adapter pour mieux vous défendre.

Nous voulons construire une nouvelle forme de syndicalisme : moderne, responsable et participatif, profondément attaché à ce qui fait la fierté de notre organisation.

C'est une lourde responsabilité de vous représenter. Nous devons savoir écouter, progresser, tenir compte de vos attentes, sans démagogie, dans un souci d'union et de cohésion, plus que jamais nécessaires aujourd'hui.

Les États Généraux de la Police Francilienne que nous organisons, grâce à vous, nous permettront non seulement d'élaborer un cahier de doléances partagé par le plus grand nombre, mais aussi de faire connaître publiquement l'état d'esprit dans lequel se trouvent, actuellement les Policiers Franciliens.

Ils nous permettront aussi de tirer les enseignements de vos remarques et ainsi, d'ériger un outil toujours plus combatif, militant et efficace à votre service et pour la défense de notre métier.

N'hésitez pas à visiter notre Page Facebook « UNITÉ SGP POLICE Région IDF » pour vous tenir informés de l'actualité et nous contacter. Je m'adresserai régulièrement à vous par ce biais.

Les récents événements démontrent, s'il en est besoin, que vous devez au quotidien être très vigilants dans l'exercice de vos missions, cher(e)s Collègues, soyez très prudents !

UNITÉ SGP POLICE s'engage plus que jamais à être à vos côtés, pour mieux vous servir et pour être plus réactif.

Merci de votre confiance, nous tâcherons d'en être dignes.

Nathalie ORIOLI
Secrétaire Nationale Déléguée Île-de-France



4 QUESTIONS POSÉES À **NATHALIE ORIOLI** SECRÉTAIRE NATIONALE DÉLÉGUÉE **ÎLE-DE-FRANCE**

Bonjour Nathalie, peux-tu te présenter en quelques mots; quelles sont tes fonctions ?

Bonjour, je suis Secrétaire Nationale Déléguée Île-de-France UNITÉ SGP POLICE- FORCE OUVRIÈRE, chargée de gérer les actions et les interventions des 9 équipes représentant l'ensemble des départements et zones aéroportuaires de la Région.

Ensemble, nous collaborons à porter la parole, les difficultés et le témoignage des 30 000 Policiers franciliens de terrain, Gradés et Gardiens composant le CEA, auprès des interlocuteurs de la Préfecture de Police.

Tu as lancé les « États Généraux de la Police francilienne », qu'en est-il exactement ?

Rappelons d'abord que notre métier est en crise profonde ! Notre pays est en État d'urgence, et notre métier de Policier l'est tout autant. Il s'agit pour nous de dresser un bilan aussi précis et proche que possible du terrain, de la réalité des besoins, et des missions qui incombent à chaque Policier francilien. Grâce, entre-autres, à un questionnaire lancé dans tous les services d'Île-de-France et sur notre page Facebook UNITÉ SGP POLICE Région IDF jusqu'au 31 décembre 2017, nous allons collecter, analyser et présenter un projet pour tous les Policiers de notre Région. **Ce projet sera LEUR projet !**

Ces États-Généraux sont-ils faits pour créer un lien plus étroit entre ton organisation et les Policiers parisiens ?

La proximité entre nos collègues et nos délégués locaux existe déjà. Notre organisation est quotidiennement présente et à l'écoute des Policiers, adhérents ou non. Ce que je souhaite, c'est que les Policiers franciliens participent activement à la création et à l'application d'un projet concret pour l'avenir de leur métier en Île-de-France.

Quelle sera la suite donnée à ce questionnaire ?

Une fois les réponses analysées, nous allons rédiger un cahier revendicatif concret et explicite à l'intention de tous nos collègues de la Région Île-de-France qui, ainsi, en seront les initiateurs. Dans ce cahier, nos collègues retrouveront leurs priorités et revendications. Ce projet s'inscrit au service des Policiers franciliens : créer une Police Républicaine FORTE au sein de la mégapole parisienne.



LE SECOURISME OPÉRATIONNEL CRS

Depuis toujours, la capacité d'adaptation des CRS face à l'évolution des risques et violences qu'ils encourent lors de leurs nombreuses missions est non seulement reconnue mais elle démontre également le besoin de modernité.

L'évolution de la doctrine d'emploi des CRS au travers de la mise en place de la SPI 4G est une nécessité eu égard au risque terroriste ancré désormais dans le quotidien de tous.

On ne peut que s'en féliciter, même si tout n'est pas parfait, de la volonté de donner les bons réflexes tactiques et opérationnels aux fonctionnaires lors de situations dégradées.

Cette nouvelle facette du métier de CRS est d'ailleurs de mieux en mieux appréhendée par les hommes et les femmes qui composent les compagnies.

Les CRS se doivent toujours de coller à la réalité et pour ce faire, la formation des personnels est un des outils essentiels aux évolutions de « la maison CRS ». Il faut le reconnaître et le dire, savoir-faire et le faire-savoir, la capacité de formation interne CRS et la qualité de celle-ci ouvre des perspectives de professionnalisme pour le métier, remarquables et peu égalées.

Lors des journées d'actions nationales contre la loi travail, les policiers et plus particulièrement les CRS, ont subi un niveau de violences rarement atteint.

Des pluies de projectiles, allant même jusqu'à la batterie de voiture, lancées par des groupes très mobiles et organisés, se sont abattues sur les CRS qui ont compté de multiples blessés dans les rangs.

Les cocktails Molotov sont utilisés de manière systématique par des criminels cherchant à tuer du flic, nous avons tous en tête l'image de nos collègues transformés en torche humaine.

Nous avons tous en mémoire le sauvetage du CRS brûlé au visage, secouru par le collègue SOC 2 de son unité.

Pour faire face à ces réalités de terrain, l'ultra-violence lors des manifestations, le risque terroriste, les banlieues à reconquérir et dans la droite ligne de l'évolution de la doctrine d'emploi des CRS, un stage SOC 1 a été mis en place.

Aujourd'hui, déjà plus de 80 % des collègues y sont formés, les compétences des MNS ont largement été utilisées pour permettre d'atteindre ce niveau en aussi peu de temps.

Un lot composé de matériel spécifique est attribué à chaque groupe tactique dans les véhicules.

Le but essentiel est de pouvoir en premier lieu traiter un collègue blessé et lui prodiguer les premiers soins, même dans les cas de blessure par balle.

Bien sûr, ce savoir-faire pourrait également être utilisé pour des cas d'attentat engendrant de nombreux blessés que les CRS pourraient traiter pour l'essentiel; ce sont les premières minutes qui comptent.

La formation au SOC 2 pour laquelle 240 collègues devraient être validés à la fin de l'année 2017, pousse encore plus loin ce niveau de secourisme. Les fonctionnaires validés portent un gilet SOC 2 avec un matériel plus complet, pouvant répondre au traitement de différentes blessures, brûlures, plaies par balle, hémorragies, etc...

Pour UNITÉ SGP POLICE, ces formations SOC sont une évolution nécessaire et primordiale pour la sécurité des CRS en mission.

La prise en charge immédiate des fonctionnaires blessés permettra sans nul doute de préserver l'intégrité physique des CRS mais aussi de limiter les séquelles comme pour les brûlures par exemple.

Pour aller plus loin, la dotation d'un kit agent composé d'un garrot tourniquet et d'un pansement anti-hémorragie est un objectif matériel à atteindre rapidement. Ce kit pourrait permettre de sauver de nombreuses vies...le budget et le coût ne doivent pas être des blocages à cette option vitale.



Grégory JORON
Secrétaire National
Secteur CRS

INTERVIEW SOC 2

FRÉDÉRIC FEKKAR NICOLAS BARUSSAUD



Bonjour Frédéric et Nicolas, pouvez-vous vous présenter svp ?

-Frédéric FEKKAR, Brigadier-Chef, Nageur Sauveteur CRS (Chef de poste sur la commune de Lège-Cap Ferré), FTSI, Référent National Adjoint en secourisme pour la DCCRS, Formateur de formateurs en secourisme sur la Direction Zonale des CRS Paris.

-Nicolas BARUSSAUD, Brigadier, Formateur de secourisme, Responsable de la Section Formation de la Direction Zonale des CRS Paris.

Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le SOC2 ?

Le Secourisme Opérationnel CRS (SOC) est un projet initié dès 2012 par le Préfet Philippe KLAYMAN, Directeur Central des CRS. Le but initial était de pouvoir porter les premiers secours à nos agents blessés face à une radicalisation de la violence envers les forces de l'ordre et les services de secours.

Le secourisme opérationnel fait partie de l'ADN des CRS. En effet, depuis 1947, les CRS œuvrent dans le secours en montagne et, depuis 1955, sur les plages françaises.

Ainsi les CRS disposent d'une ressource en secouristes et en formateurs de secourisme qui a permis l'adaptation du secourisme traditionnel vers un secourisme tactique et opérationnel.

Les événements tragiques que la France a connus depuis 2015 ont fait évoluer cet objectif pour pouvoir répondre efficacement aux besoins actuels dans ce domaine.

L'objectif principal des formations SOC (1 et 2) est avant tout de sauver un maximum de vies dans le cadre de nos missions quotidiennes, que ce soit pour les intervenants ou les civils.

Le Secourisme Opérationnel CRS de Niveau 2 (SOC 2) est le niveau requis pour être référent en la matière au sein d'une Unité constituée.

L'idée est d'avoir, sur les plans techniques et tactiques mais aussi administratifs et logistiques, des effectifs capables de gérer le secourisme dans son ensemble, quelle que soit la situation.

C'est-à-dire qu'un agent SOC 2 a pour rôles et missions, dans son Unité, la gestion administrative des secouristes (validités des diplômes, nombre de personnels formés et leur niveau de formation...) et des matériels dédiés (contrôle des gilets SOC 2, des différents lots de matériels, des défibrillateurs).

Lors des périodes de formation, il s'assure également de la présence d'un secouriste (diplôme en cours de validité) lors des séances de tir et effectue son immersion annuelle au SAMU (immersion obligatoire de 48h00 pour conserver la qualification).

Dans le cas d'un service d'ordre ou d'un maintien de l'ordre, il portera assistance aux intervenants blessés et prendra en charge l'intervention des secours. Doté d'un moyen radio dédié, il sera positionné de manière à avoir une vision globale du dispositif.



En ce qui concerne les attentats et tueries de masse, il effectuera, sur instruction du Commandant des Opérations de Police (COP), une reconnaissance en vue d'établir un bilan circonstanciel. Il établira le mode opératoire et les critères de priorité de dégagement (en lien avec le COP et le chef tactique), il coordonnera les actions de secours au nid de blessés (lieu de regroupement des victimes dans une zone non accessible aux services de secours de par le niveau de dangerosité) puis l'extraction

de ces dernières en direction des services de secours.

Enfin, il se chargera de la remontée d'information auprès de son référent zonal, notamment en ce qui concerne les types de blessures, maladie ou malaise survenus dans sa Compagnie, mais aussi les (nouveaux) dangers rencontrés aux cours des missions. Cette remontée servira aussi bien pour les statistiques que pour l'évolution de la formation et des matériels SOC 2.

En résumé, le SOC 2 coordonne l'action des secours lors des missions dévolues aux CRS. Il est autorisé à intervenir sur toutes les victimes, qu'elles soient intervenantes (police, gendarme, pompiers...) ou civiles.

Il est également doté de matériels spécifiques (validés par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion de Crise), tel le chito-sam (fibre ou poudre hémostatique que peu de services de secours sont autorisés à utiliser sur le territoire national) ou des kits pour membres arrachés.

La force de ce dispositif est que chaque Unité CRS est capable d'offrir le même niveau de compétence sur l'ensemble du territoire, avec un matériel identique.

Pour imaginer nos propos, un agent SOC 2 de la CRS 09 de Rennes sait quel matériel se trouve dans la poche en haut à droite du gilet SOC 2 de son homologue de la CRS 59 de Ollioules.

L'utilité et l'efficacité des agents SOC 2 et de leurs matériels ont déjà fait leurs preuves.



Tout le monde se souvient de cette image du collègue CRS transformé en torche humaine lors des manifestations contre la « loi travail » au mois de mai 2017. L'action immédiate d'un agent SOC 2 et de son matériel adapté (couverture anti-feu et compresses water-gel) ont permis d'éviter une greffe de peau à l'agent blessé...

SOC2 suppose qu'il y avait un SOC1. Quelles sont les différences ou évolutions ?

Le SOC 1 est le premier niveau de secours opérationnel en CRS. Il s'adresse à la totalité des agents affectés au sein des CRS (un peu plus de 13 000 agents). A ce jour, environ 70% des agents sont formés SOC 1 en CRS...

Titulaire d'un PSC 1 au minimum, l'agent formé SOC 1 est capable d'intervenir sur tout type d'hémorragie et de plaies par armes à feu à l'aide du matériel en dotation (garrots, tourniquets, pansements compressifs, etc).



L'agent formé SOC 1 est, par équivalence, habilité à l'utilisation de la Trousse de Secours d'Urgence (TSU) car le degré d'exigence du SOC 1 est supérieur à celui de la TSU.

Pour faire simple, d'un point de vue technique et tactique, l'agent SOC 2 coordonne l'action des SOC 1 en leur apportant, entre autres, un soutien logistique et des conseils dans le cadre de leurs actions de secourisme.

Combien de CRS vont être formés au SOC2 ?

Des recyclages sont-ils prévus ? Si oui, à quelle fréquence ?
D'ici fin 2017, les CRS auront formé, au minimum, 4 agents SOC 2 par Unité.

Ce quota permettra à chaque Compagnie d'avoir un agent SOC 2 en permanence sur le terrain, soit en Unité constituée, soit en demi-compagnie.

Une formation continue obligatoire est prévue pour le SOC 2 (triennale), en plus des recyclages annuels des autres diplômes de secourisme. A ceux-ci s'ajoutent une immersion de 48h00 avec un SAMU chaque année.

LA TROUSSE DE SECOURS D'URGENCE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

INTERVIEW DE MICHAËL MERLIN

Bonjour Michaël, peux-tu te présenter ?

Je suis entré à l'école nationale de police de Roubaix en 1994. À la sortie de ma scolarité, j'ai été affecté à la CRS N°4 de Lagny jusqu'en 2004, année au cours de laquelle j'ai été promu brigadier puis brigadier-chef de police entre 2004 et 2006 à la CRS N°3 de Quincy sous Sénart.

De 2007 à 2016, j'ai été mis à la disposition de la direction zonale des CRS pour coordonner les actions de formation de secourisme pour les CRS de la région Paris Île de France.

Nageur sauveteur de 1998 à 2015, j'ai été missionné en saison estivale sur les plages, pour beaucoup, comme chef de plage.

En mai 2016, j'ai été recruté par la Division des Formations des Techniques et de la Sécurité en Intervention (DFTSI) de la Direction Centrale du Recrutement et de la Formation de la Police Nationale (DCRFPN) pour coordonner les actions de formation de secourisme au niveau national et piloter une équipe pédagogique nationale de secourisme dont le rôle est d'assurer les formations initiales et continues des formateurs de formateurs de secourisme de la police nationale.

Ton équipe et toi avez mis en œuvre la Trousse de Secours d'Urgence (TSU) pour l'ensemble des fonctionnaires de la sécurité publique et de la préfecture de police. Peux-tu nous expliquer en quoi consiste cette TSU et pourquoi l'avoir mise en place ?

Effectivement, dans le cadre de la circulaire ministérielle ayant pour objet le « plan pour la sécurité publique », avec l'équipe pédagogique nationale de secourisme de la police nationale, nous avons mis en œuvre une trousse de secours au profit des fonctionnaires de police assurant la sécurité publique en équipant l'ensemble des habitacles des véhicules de police.

La TSU est composée, entre autres, d'un garrot tourniquet et d'un pansement compressif israélien qui permettent d'arrêter les hémorragies. Ce matériel de secours opérationnel, très apprécié des collègues, a été déployé au niveau national et peut servir chaque jour en situation de police et principalement en présence de nombreuses victimes et/ou en cas d'attaque terroriste.

La DGPN nous a demandé de mettre en place ce matériel pour que l'ensemble des fonctionnaires de police se sente moins démunis matériellement face aux victimes de blessures par balles, par armes blanches ou d'un arrêt cardiaque.

Fin Octobre 2016, Bernard Cazeneuve, alors Ministre de l'Intérieur, s'était engagé à équiper 8300 véhicules de ces fameuses Trousses de Secours d'Urgence pour Février 2017. Où en est-on aujourd'hui ?

Aujourd'hui, l'ensemble des véhicules de police sont équipés et les délais ont donc été respectés.



Pour que ces trousses soient correctement utilisées, les fonctionnaires de Police doivent suivre une formation. Peux-tu nous expliquer qui peut être formé et quels sont les grandes lignes de cette dernière ?

Afin d'utiliser correctement les matériels contenus dans la TSU, les fonctionnaires peuvent suivre une formation de 3 heures. L'ensemble des personnels actifs peut être formé. Cette formation permet d'apprendre à se servir de l'ensemble des matériels lors de mises en situation de police ou encore lors de formations « tuerie de masse » par exemple.

Un fonctionnaire formé a-t-il une habilitation permanente ou doit-il passer un recyclage ?

L'habilitation à l'utilisation de la TSU est permanente. Néanmoins, lors de la formation continue annuelle de secourisme, la mise en œuvre des différents matériels sera revue et principalement la mise en place du garrot tourniquet et du pansement israélien.

Sur la plateforme « E-campus » de la police nationale, les fonctionnaires peuvent visionner des vidéos de démonstration de pose de l'ensemble des matériels de la TSU. Un questionnaire relatif à l'utilisation de la TSU est mis en place après chaque vidéo et permet de maintenir ses connaissances.

養正館武道



— YOSEIKAN BUDO —
CYRIL GALET



Le secteur communication d'UNITÉ SGP POLICE, s'est rendu à Lille dans le Nord pour y rencontrer Cyril GALET, 7 fois Champion de France et 2 fois vice Champion du Monde en YOSEIKAN BUDO. Cyril nous présente dans son interview, cet art martial méconnu du grand public et revient sur son cursus sportif et professionnel.

Bonjour Cyril, peux-tu te présenter ?

Bonjour, je suis Brigadier-Chef, marié, et père de deux enfants. Je suis entré dans la Police Nationale en 2001 au CFP de Béthune. En sortie d'école, j'ai été affecté en CRS à Deuil la Barre.

Puis lors d'un mouvement de mutation profilée, j'ai pu accéder à la direction zonale de la PAF à la Brigade Mobile de Recherche Zonale avec option travail dissimulé en tant qu'enquêteur OPJ.

Pourquoi avoir choisi Lille comme choix d'affectation ?

Je suis né ici, j'ai passé toute mon enfance dans l'Armentiérais et je me suis expatrié pour me rapprocher de ma conjointe dans le Pas de Calais.

En quoi consiste ton travail à la PAF ?

Je m'occupe de lutter contre le travail illégal et surtout de l'emploi d'étrangers dépourvus de titre. On est donc amené à contrôler en extérieur, tous types d'activités professionnelles, comme les chantiers, la restauration, des magasins... S'ensuit un long travail administratif de retour au service.

Faisant partie intégrante du CODAF (Comité Opérationnel Départemental Anti-Fraude), nous avons une grande liberté d'action. Nous travaillons régulièrement avec des partenaires sociaux comme l'URSSAF, l'Inspection du travail, la BCR (Brigade de Contrôle et de Répression des impôts), les services vétérinaires...

Comment es-tu venu à la pratique du Yoseikan Budo ?

J'ai commencé à pratiquer ce sport à l'âge de 5 ans et demi. Je devais canaliser mon énergie débordante «d'après mes parents». Tout de suite, j'ai eu l'esprit de compétition. Les arts martiaux ont avec le temps modelé ma personnalité.

Qu'est-ce que le Yoseikan Budo ?

Il s'agit d'une méthodologie particulière basée sur l'onde de choc. Chaque mouvement du corps peut se transformer en un coup de poing, un coup de pied, en une projection ou peut être adapté au maniement des armes. Tout est basé sur un système de mouvement ondulatoire où la puissance du corps tout entier est sollicitée puis transmise à un membre ou une extrémité.

Nous pratiquons des combats libres avec pieds, poings, projections et immobilisations avec un KO possible.

La compétition est divisée en deux catégories, une classe B qui utilise toutes les protections et une classe A qui s'adresse à des compétiteurs plus aguerris.

Cet art martial est né en 1960, mais fondé officiellement par Maître Hiroo Mochizuki au Japon qui doit l'essentiel de ses connaissances à son père, Minoru Mochizuki. Maître Hiroo est

toujours vivant; il se trouve en France et il est l'un des seuls 10^{ème} DAN au monde.

Où en es-tu aujourd'hui dans ce sport ?

J'ai arrêté la compétition au moment où j'ai intégré la police. J'ai fait un choix professionnel et je ne pouvais pas prendre le risque de me blesser.

Ayant acquis le niveau Licence STAPS en management du sport, je me suis donc naturellement orienté vers l'enseignement, l'arbitrage et le passage de mes grades.

J'ai par exemple arbitré la coupe d'Europe et j'ai été responsable de l'arbitrage pendant deux ans où je formais les arbitres dans la région Nord-Pas de Calais mais également dans la région Nord Europe.

J'ai acquis le 4^{ème} DAN de Yoseikan Budo en juin de cette année. Je continue de pratiquer ce sport dans le club de Hénin-Beaumont

dont le directeur technique est Maître Saïd Idri, 7^{ème} DAN. Je suis jury de grade pour les 1^{er} et 2^{ème} DAN dans la région Nord-Pas de Calais-Picardie.

Quel est ton palmarès en compétition ?

J'ai participé à plusieurs Championnats régionaux, de France et à une coupe du monde.

J'ai donc été plusieurs fois Champion Régional, 7 fois Champion de France, et deux fois Vice-Champion du monde en 1999.

Je remercie ma hiérarchie qui a présenté mon dossier pour l'obtention de la médaille de bronze de la Jeunesse et des

Sports et de l'engagement associatif. Cette médaille vient de m'être délivrée.

Cette discipline existe-t-elle au niveau de la police nationale ?

Malheureusement non. Lors de ma première affectation sur Paris, j'ai tenté de pratiquer la boxe française, qui ne me correspondait pas au niveau de la forme de corps. Cette dernière, utilisant un touché différent, m'a posé des soucis de distance. En effet, en Yoseikan Budo, je privilégiais l'impact des tibias contrairement au touché du bout des membres pour la boxe française.

J'ai grandement apprécié la préparation physique en compagnie des boxeurs français. Mais j'ai donc dû arrêter la boxe qui ne me convenait pas.

As-tu déjà utilisé ton art martial dans le cadre de ton travail ?

Pas directement. Le fait de maîtriser un art martial te permet d'acquérir des mouvements qui deviennent des réflexes. Donc, dans le cadre d'interpellations par exemple, bien sûr que la pratique du Yoseikan est un atout, pas sous forme de combat, mais dans les gestes pour maîtriser l'individu.



Cyril GALET et Thierry DEPUYT



LA COLO "COULEUR SUD" -RIVESALTES-

Ma fille est accro à la colonie de vacances « Couleur Sud » mise en place par l'ANAS (Association Nationale d'Action Sociale des personnels de la Police Nationale et du Ministère de l'Intérieur).

En effet, cela fait trois étés qu'elle participe à un séjour dans ce centre.

Il se situe au cœur des Pyrénées-Orientales, non loin de Perpignan et des plages de Port Barcarès, permettant d'être à la fois proche de la montagne et de la mer.

L'ensemble de la structure date de 1992, et présente une architecture modulaire. Trois ailes sont réservées à l'hébergement des enfants et de l'encadrement. Elles sont reliées par un tunnel vitré au bâtiment central. Ce dernier abrite le restaurant, le bureau de la direction, les cuisines, l'infirmerie, deux salles d'activités (une bibliothèque et une

salle d'arts plastiques).

Le centre dispose d'une terrasse ombragée sur laquelle les repas en extérieur sont pris, et d'une plaine recouverte de pelouse sur laquelle se pratiquent des grands jeux, et des sports collectifs...

Le cœur de ville de Rivesaltes est situé à moins de cinq minutes à pied. Toutes les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement du centre y sont présentes.

Le centre a une capacité d'accueil de 70 enfants par session, âgés de 6 à 16 ans et regroupés par tranche d'âge. Il dispose de chambres équipées de 4 lits et de salle d'eau.

Étant labellisé par la Fédération française handisport, ses infrastructures permettent l'accueil en intégration d'un à deux enfants handicapés mentaux et moteurs.

LES ACTIVITÉS :

Niveau activités, en fonction de l'âge des enfants, le programme est vaste. Rafting, Canyoning, hydro-speed, spéléologie, parcours aventure, équitation, VTT, canoë en rivière, bivouac en montagne, parcs aquatiques, activités socio-éducatives et socioculturelles, le tout, encadré par des personnels brevetés (moniteurs diplômés d'état, BAFD, BAFA, nageur sauveteur de la Police nationale).



Ainsi, au-delà des nombreuses activités sportives proposées, **les enfants vont se baigner** à Sainte Marie la Mer, à Barcarès, à Collioure, au lac de Villeneuve De La Raho. Ils participent à **des décorations de soirées à thème**. Ils

font de la pâte à sel, pâte Fimo, des bracelets brésiliens, des cartes postales en sable, des cadres photos, des projets d'activité environnementale (tri sélectif, amélioration du cadre de vie par le fleurissement de la colonie...), et mettent au point des **spectacles enfants/animateurs**.

LES SORTIES :

Niveau sorties, le centre propose la fête à Collioure le 16 août avec feu d'artifice, la fête de Port-Vendres le 14 juillet, une sortie aux feux d'artifices de port Barcarès le 15 août, une visite des châteaux cathares de Puilaurens, Peyrepertuse, Quéribus et Usson, une visite de



l'observatoire océanologique de Banyuls, une visite de la grotte de l'Aguzou, une visite du musée de la Préhistoire



à Tautavel, la visite du marché traditionnel de Rivesaltes et de celui de Barcarès la nuit, la participation à la fête du muscat et de l'abricot à Rivesaltes, à la fête du « Babau » de Rivesaltes (légende médiévale et

spectacle pyrotechnique) et une sortie aux parcs Aqualand de Leucate (pour les 6 à 10 ans) et de St Cyprien (pour les 11 à 16 ans).

TARIFS :

Ce centre propose trois sessions par été, deux de 15 jours chacune et une de dix-sept jours. Le prix du séjour est de 712,50€ pour le séjour du 5 au 19/07/2018 et celui du 23/07 au 06/08/2018 et de 807,50€ pour celui du 10 au 26/08/2018. Sur ces tarifs, des déductions peuvent être accordées en fonction de quotient familial et de l'âge de l'enfant.

DOSSIER :

Un dossier complet doit être monté à partir du mois de janvier. Il comprend une demande de séjour complétée avec une photo récente de l'enfant et une autorisation de prise en charge à compléter si nécessaire.



Il faut fournir également une fiche d'autorisation de la pratique sportive, une fiche sanitaire de liaison remplie et signée avec photo collée, un certificat médical attestant que l'état de santé de l'enfant est compatible avec un séjour en colonie et à la pratique des activités sportives proposées, une photocopie du carnet de vaccination à jour, une photocopie de l'attestation de la carte vitale du parent dont l'enfant est ayant-droit, une photocopie du dernier bulletin de paie du fonctionnaire, une photocopie recto/verso du dernier avis d'imposition, datée et signée par l'agent fonctionnaire dont l'enfant est à charge pour attribution de la subvention interministérielle suivant le quotient familial et un versement de 150 € par enfant émis à l'ordre de l'« Anas colonie couleur sud ». Ce dossier devra parvenir complet à l'adresse suivante : Monsieur le Président, ANAS COLONIE « COULEUR SUD », 18 quai de Polangis – BP 81, 94344 Joinville le Pont Cédex. Ce dossier, avec toutes ses pièces, est téléchargeable sur le site www.anas.asso.fr/rivesaltes-couleur-sud

TRANSPORT :

Concernant le transport jusqu'à la colonie, il n'est pas compris dans le tarif du séjour. Les parents ont le choix entre accompagner leur enfant jusqu'à la colonie, qui se situe rue des Yvelines, à Rivesaltes, ou choisir un des forfaits transport prévu au départ de Paris, Bordeaux ou Toulouse, Marseille et Valence.

Cette année encore, je suis allé chercher ma fille au centre à l'issue des quinze jours de colonie. Je l'ai trouvé en pleurs. En pleurs parce qu'elle devait quitter les nombreux amis avec qui elle avait tissé des liens durant ce séjour. Les nombreuses activités proposées lui ont donné l'impression que le temps était passé à toute allure. Après les nombreuses accolades, et les nombreuses larmes versées, nous sommes montés dans la voiture direction la maison, après que cette dernière m'ait fait promettre qu'elle y retournerait l'année prochaine.



INTERVIEW DE PASCAL PAGET BLANC DIRECTEUR DE LA COLO «COULEUR SUD»

Bonjour Pascal, peux-tu te présenter ?

J'ai 46 ans. Je vie avec ma conjointe à Port-Vendres dans les Pyrénées Orientales et depuis mi-septembre je suis papa d'une petite Marion.

En dehors de la période où je suis à la colonie, je pratique beaucoup de sports nautiques aux beaux jours et je suis un passionné des sports d'hiver.

Avoir une enfant à 46 ans a été un choix personnel car j'ai beaucoup voyagé dans le monde entier.

Professionnellement, j'ai commencé ma scolarité de gardien de la paix à l'ENP de Marseille en 1994. Puis 3 ans et demi à la CRS 02 de Vauresson (avec adhésion immédiate au SNIP des CRS), puis 2 ans et demi à la CRS 45 de Chassieu (date de mon 1er mandat syndical au SNIP des CRS) et depuis 2001 à la CRS 58 de Perpignan.

Je suis très investi dans le domaine du social : je suis secrétaire régional de la MGP, Président Département de l'ANAS 66 et délégué Orphéopolis.

Depuis combien de temps travailles-tu l'été à la colonie « Couleur Sud » ?

J'ai commencé à la colonie en 2003 comme MNS/CRS et conducteur de bus, chargé des activités extérieures.

En 2011, le secrétaire général de l'ANAS et le président national de l'ANAS m'ont fait confiance. Je leur ai présenté mon projet et j'ai pris la direction de la colonie, en gardant toujours ma spécialité de MNS/CRS et de conducteur de bus

Que penses-tu de ce centre, d'un œil d'encadrant ?

Lorsque j'ai commencé en 2003, nous recevions 110 enfants sur 2 séjours.

Aujourd'hui, nous accueillons 215 sur 3 séjours dont le 3ème de 17 jours.

C'est dire l'évolution.

Nous avions très peu de matériel et un budget très restreint. Comme disait un ancien « il fallait faire rire les enfants avec une ficelle et 2 bâtons ».

Grâce à des dons et des partenariats nous avons réussi à nous faire offrir beaucoup de matériel (combinaisons de plongée, VTT, matériel hifi, lave vaisselle industriel, lave linge).

Grâce à d'autres partenariats, nous avons pu mettre en place des activités supplémentaires ; ce qui a attiré beaucoup d'enfants sur notre centre.

Le travail a été long et il n'est pas fini car lorsque l'on travaille pour les enfants, on n'aspire pas au repos.

C'est un travail de longue haleine qui demande beaucoup d'investissement personnel toute l'année mais qui est très passionnant. Toute l'année, il faut garder et entretenir les contacts avec les partenaires qui nous soutiennent (mutuelle, assurance, banque,) les partenaires avec qui nous travaillons (fondation, organismes sociaux du M.I...) ainsi qu'avec les prestataires de services.



Si les enfants apprécient cette colonie, c'est parce que chez nous règne un véritable esprit de solidarité et de fraternité (qui sont les valeurs fondatrices de l'ANAS et qu'il faut conserver).

C'est également le résultat d'un travail d'équipe de détachés du M.I. (Un chef de cuisine, un adjoint et un MNS/CRS). Une équipe qui s'investit toute l'année afin de proposer les meilleurs services et les meilleures activités à nos protégés.

Enfin, il faut aussi féliciter l'équipe d'animation qui s'investit durant tous les séjours.

Quels sont les aptitudes de l'équipe dirigeante ?

Je suis titulaire du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur), du BAFA, du BNSSA (ainsi que toutes les formations CRS obligatoires) et titulaire du permis transport en commun avec la Fimo.

Le cuisinier est un Ouvrier cuisinier de la police nationale.

Le MNS doit avoir obligatoirement tous ses diplômes à jours de validité et ses aptitudes physiques. Il doit également être titulaire du permis transport en commun et être titulaire de la FIMO (obligatoire pour conduire les bus).

L'adjoint doit avoir les diplômes pour diriger et avoir des spécialités afin d'assurer l'encadrement des enfants.

Enfin, les personnes qui font partie de l'équipe d'encadrement doivent être toujours disponibles durant l'année et hyper motivées...car ici la priorité, ce sont LES ENFANTS.

Combien dure le détachement, et à l'issue, retrouves-tu ton service d'origine ?

Le détachement est saisonnier mais il faut être disponible toute l'année car il y a toujours du travail.

À l'issue, on retrouve son service d'origine.

Un mot pour la fin ?

Pour finir il faut bien sûr et encore remercier l'équipe d'encadrement pour leur super travail et leur dévouement, remercier les 5 employés techniques (femmes de ménage, 2ème de cuisine, plongeuse) qui travaillent toute la saison mais surtout ne pas oublier que nous sommes là POUR LES ENFANTS ET GRÂCE AUX ENFANTS....cette devise doit être l'essence de toute personne qui travaille sur notre colonie.



LE PASSIF DE LA COMMUNAUTÉ LÉGALE

Bonjour à tous.

La communauté légale est composée de l'actif dont dispose les époux, ainsi que nous l'avons examiné à la faveur du numéro précédent de l'ACTUPOLICE, et bien entendu, de leurs dettes.

Selon l'article 1409 du code civil, **ce passif comprend à titre définitif, les pensions alimentaires dues par les époux et les dettes qu'ils ont contractées pour l'entretien du ménage et l'éducation des enfants.** Les autres dettes nées pendant la vie commune, peuvent donner lieu, selon les cas, à « récompense ». Autrement dit, lorsque la communauté s'en acquitte, l'époux débiteur peut devoir rembourser ces sommes à la communauté.

En revanche, les dettes dont les époux étaient tenus le jour du mariage ou

celles générées par les successions ou les donations qu'ils ont reçues, durant le mariage, **leur sont personnelles.**

Et leurs créanciers ne peuvent les poursuivre que sur leurs biens propres, à moins que leurs propres mobiliers ne soient confondus dans le patrimoine commun et ne puissent plus être identifiés. Puisque selon Article 1402 du code civil, « *Tout bien, meuble ou immeuble, est réputé acquêt de communauté si l'on ne prouve qu'il est propre à l'un des époux par application d'une disposition de la loi.*

Si le bien est de ceux qui ne portent pas en eux-mêmes preuve ou marque de leur origine, la propriété personnelle de l'époux, si elle est contestée, devra être établie par écrit. »

Lorsque l'un des époux s'endette durant le mariage, ses créanciers peuvent saisir les biens de la communauté.

Mais, les salaires de son conjoint ne peuvent être saisis que si la dette est afférente aux besoins du ménage ou à l'éducation des enfants.

En outre, un époux n'engage pas la communauté par un acte de cautionnement ou un emprunt, **si son conjoint n'a pas donné son accord à ces actes**, bien que la jurisprudence accorde un caractère commun aux menus emprunts pour l'entretien de la famille.

En attendant, le prochain numéro, prenez soin de vous et de vos intérêts.



Maître Etincelle ERNART
Avocate

Un problème personnel ou professionnel ?

Le bureau national met à votre disposition,

gratuitement,

une permanence d'avocat
tous les mardis après-midi

dans les locaux d'UNITÉ SGP POLICE-FO
161-163 avenue Galliéni, 93177 Bagnolet

Prenez rendez-vous au **06.09.95.62.27**



de Gaël BLANC



Avec son ouvrage *Pourquoi la Police souffre ?* Enquête au sein des C.R.S. et autres unités, l'auteur, 28 ans, diplômé de Sciences politiques, a voulu témoigner de son immersion dans ce milieu auquel il n'appartenait pas. Il a choisi pour cette expérience, le syndicat UNITÉ SGP POLICE-FO.

Faire remonter la parole de la base, du terrain, de toutes celles et ceux qui se sont confiés, comme pour exorciser un quotidien devenu soudain trop lourd à assumer à huis clos. Il livre les résultats d'une enquête sans langue de bois, qui bouleverse notre vision des policiers qui sont parfois « le dernier rempart », miroir d'un malaise bien réel dans une société qui va mal.

Une enquête qui dérange et aborde les questions sensibles, voire taboues : les suicides, le malaise et l'incompréhension des rapports avec la hiérarchie, l'Administration, la Justice, qui traduisent aussi les échecs de la société.

Justement, cette société qu'ils servent – jusqu'à lui donner leur vie – ne leur en demande-t-elle pas trop ?

Il nous fait découvrir de l'intérieur l'univers de ces femmes et hommes d'exception, acteurs du quotidien, ramenés pour un temps sous la lumière des projecteurs et à qui l'on demande de remporter tous les combats.

Le choix de ce sujet a bien failli lui coûter cher : son diplôme, la validation de son année de Master 2 et celle de l'ensemble de son cursus universitaire en Sciences Politiques. Accusé d'avoir réalisé un plaidoyer pour la Police par certains qui, enfermés

dans des carcans idéologiques, défendent une théorie « anti-flics » d'un autre âge avec des positionnements qui sortent des champs éducatif et pédagogique, bien loin du respect de la déontologie qui devrait être la règle pour tous au sein de l'Éducation Nationale. De tous ces contacts, quels que soient les services, le corps d'appartenance ou le grade, il gardera en mémoire que l'objectif premier, bien au-dessus des autres, pour ces femmes et ces hommes reste le même : **SERVIR**.

Servir le mieux possible, au prix de leur vie de famille, de leur vie privée, et même parfois, comme le monde entier en a été témoin, de leur vie tout simplement.

Ne l'oublions jamais...

N.B. : L'auteur s'engage – pour chaque ouvrage vendu – à reverser la moitié de la part lui revenant aux œuvres sociales de la Police (à définir)

Disponible aux Éditions Baudelaire - Prix Public : 16,00€



TÉCHOUVA

de Frédéric LAUZE

L'auteur : Frédéric Lauze est commissaire de police. Il est directeur départemental de la sécurité publique du Val d'Oise. *Téchouva* est son troisième ouvrage.

Sujet : La Côte d'Azur et son paysage de carte postale, des amis fidèles, le bonheur semble être à portée de main pour Pierre, professeur de philosophie. Pourtant, il vit sous l'emprise de Louis, son père, ouvrier à la retraite qui a érigé la défense des idéaux de gauche en seul mode de pensée acceptable.

Pierre sent bien que cette posture, ainsi que le souvenir ému d'un séjour cinquante ans auparavant dans un kibboutz, que Louis entretient, cachent une blessure plus profonde. Pierre va-t-il comprendre l'origine de la nostalgie inguérissable de son père, malheureux entre autres, d'avoir transmis sa vision désenchantée du monde à ses fils ? Parviendra-t-il à en mesurer toute la portée et à accomplir lui aussi, sa téchouva, ce retour au point de départ, cette focalisation sur l'essentiel ?



Disponible aux Éditions L'Harmattan - Prix Public : 21,50€

UNITÉ SGP POLICE
FORCE OUVRIERE
—FSMi—



*Nous vous souhaitons
de Bonnes Fêtes
de Fin d'Année*



ENGAGÉS
à nous
protéger

ALLIÉS
pour vous
protéger



Protéger la Nation et leurs concitoyens
est le devoir quotidien dont
s'acquittent avec dévouement
les forces de la communauté
sécurité-défense. Cet engagement
mérite plus que de la considération.
Une reconnaissance qui
s'exprime en actes.

La mutuelle Unéo, la mutuelle MGP et GMF
se sont unies au sein d'UNÉOPÔLE.
Toutes se mobilisent pour assurer
mutuellement et durablement la protection
sociale et les conditions de vie des membres
de la communauté sécurité-défense
en leur apportant des solutions
plus spécifiques et plus justes.



Unéo, MGP et GMF
sont membres d'
UNÉOPÔLE
la communauté
sécurité défense

Retrouvez-nous sur UNEOPOLE.FR